26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1877



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt,** 270, Strand.
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie.**
LEIPZIG. — **F.-Brokhaus.**
BRUXELLES. — **Veyrat** (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Jean Macard. Un an de ministère à Paris sous Henri II, par M. Jules Bonnet 433

Un embarquement de réfugiés français à Yverdon en 1752, par M. E. Arnaud 448

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Épitre consolatoire de Th. de Bèze à l'amiral Coligny sur la mort de sa femme Charlotte de Laval (21 juin 1568) 456

Récit de la captivité de Jeanne Faisses et de son arrivée à Lausanne, le 28 avril 1687 461

Lettre d'Éléonore de Wateville au maréchal de Richelieu, gouverneur du Languedoc (1752) 472

MÉLANGES.

Une ordonnance calviniste sur les noms de baptême (22 novembre 1546). par M. Ch. Dardier 476

NÉCROLOGIE.

A. Thiers 480

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

FRANCE PROTESTANTE

TOME PREMIER

La librairie Fischbacher (rue de Seine, 33) a mis en vente, dans les premiers jours du mois d'octobre, la deuxième livraison de la nouvelle édition de la *France Protestante*. Cette livraison complète le tome I, qui finit avec le nom de *Bazire*. Il ne comprend pas moins de 550 pages à 2 colonnes, suivies de la Table de tous les noms, et de personne, et de terre, contenus dans ce volume considérable, qu'elle conduit jusqu'à la colonne 1176. Cette Table si abondante, mais si nécessaire aux chercheurs, est la cause du regrettable retard subi par un ouvrage qui était achevé dès le mois d'avril.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN MACARD

UN AN DE MINISTÈRE A PARIS, SOUS HENRI II (1)

Au moment où d'Andelot faiblissait au château de Melun, un obscur prisonnier de la Tournelle se disposait à mourir pour la confession de la foi nouvelle. Il se nommait Geoffroy Guérin : originaire de Pont-Audemer en Normandie, menuisier de profession, et à peine âgé de vingt-cinq ans, il fut du nombre des protestants surpris dans l'assemblée de la rue Saint-Jacques, le 4 septembre 1557, et incarcérés à la Conciergerie. Il s'y montra d'abord très-résolu, et telle fut sa fermeté dans les interrogatoires qu'il eut à subir, que « l'on pensoit qu'il dust estre dépesché des premiers. » Mais sa constance ne se soutint pas, et fit bientôt place à un abattement qui devait aboutir à un acte de faiblesse. Ramené le 5 décembre, devant ses juges, « il accorda ce qu'ils voulurent » et fut condamné à faire amende honorable la torche au poing, devant le portail de l'église des Jacobins, et après cette humiliante cérémonie, remis aux mains de l'official qui devait procéder contre lui aux censures ecclé-

(1) Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 473, et celui de l'année courante, p. 49 et 97.

siastiques. Il n'avait fait qu'échanger les cachots de la Tournelle contre ceux de l'Évêché, non moins rigoureux. Là un de ces réveils de conscience, fréquents dans les jours de ferveur, lui retraça vivement la faute qu'il avait commise, et il ne put se relever à ses propres yeux, recouvrer la paix qu'il avait perdue, qu'en rédigeant une confession de foi destinée à ses juges, et « toute contraire à ce qu'il avait dit méchamment ». Il en fit part aux prisonniers qu'il avait scandalisés par sa chute, et qu'il espérait consoler par son relèvement : « Il est vray, leur écrivit-il, que je ne me suis pas monstré tel que je debvois estre, et ma conscience se sent fort reprise devant Dieu de ce qu'ayant esté nourry en son eschole *par l'espace d'un an et demy* (en laquelle je me congnois avoir grandement profité, selon la mesure de ma foy), toutefois abreuvé, et quasi comme enivré des délices et promesses de ce monde, je me suis veu tout prest de cheoir... Mais réjouissez-vous de ce que moy, poure brebis esgarée, j'ay esté retrouvé du bon pasteur, et comme apporté derechef en la bergerie de Dieu avec vous (1). »

Touchant langage que rien ne devait plus démentir dans les derniers jours du confesseur! Négligé d'abord, et comme oublié par le juge ecclésiastique, puis condamné à une nouvelle pénitence, il en appela aux juges séculiers et fut ramené au cachot de la Conciergerie, sa dernière station terrestre. Jean Macard l'y vit, et rendit témoignage à sa fidélité dans une de ses lettres à Calvin, où il le qualifiait d'athlète de la foi (2). Dans une autre épître il s'exprime ainsi : « J'ai exhorté un de nos frères, Geoffroi Guérin, qui après avoir renié publiquement l'Évangile dans un moment de faiblesse, pleure sa faute et repousse l'absolution catholique (3). » On peut lire dans le *Martyrologe* la belle prière par laquelle il s'exhortait lui-même à la persévérance,

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 440. Lettre datée des prisons de l'évesché de Paris, dernier jour de décembre (1557).

(2) « Tres adhuc sunt non spernendi athletæ, Sarrazier, Faber, *Guérin*... » Lettre du 27 mars 1558.

(3) « Obtestatus sum fratrem alterum cui cognomen est Guerino, qui quum palam antea Christum abjuravit, nunc deflet peccatum suum et respuit absolutionem. » Lettre du 21 mars 1558.

et ses controverses avec les Sorbonistes où il déploya une rare connaissance des saints écrits. Désespérant de le ramener par ses arguties scolastiques, l'un d'eux lui dit : « Eh! mon ami, comment voulez-vous avoir une opinion tout seul? Vous voyez tout le monde qui croit comme nous. — Je croy, répondit le prisonnier, ce que m'enseigne la Parole de Dieu, et non autre chose; en ceste foy je veux vivre et mourir. » Le trop célèbre docteur Maillard ne dédaigna pas d'argumenter contre lui, mais sans succès. Au président Minard, qui le pressait de se rétracter pour éviter les flammes du bûcher et l'éternelle damnation, il répondit : « Je seray bien heureux si Dieu me retire des afflictions où je suis présentement. Je désire d'estre dissout pour estre au ciel avec Jésus-Christ. — Vous n'aurez garde d'aller au ciel, répliqua le président, car déjà vous estes damné. — Je suis assuré d'estre sauvé, répliqua le prisonnier que l'on ramena dans sa prison (1). »

Déclaré relaps le 4 juin, Guérin persévéra dans ses sentiments, et le 1er juillet « fut la fin de ses assauts ». Le matin du jour marqué pour son supplice, il parut d'une étonnante sérénité. Montrant à un de ses compagnons de cachot le ciel éclairé des premiers feux de l'aurore : « Si les œuvres de Dieu sont si belles, que sera-ce, dit-il, quand nous serons élevés au-dessus pour contempler sa gloire en Jésus-Christ! » Quelques heures le séparaient à peine de cette glorieuse réalité. Au sortir de la chapelle, en traversant le préau, il salua les captifs qu'il avait plus d'une fois édifiés par la ferveur de ses prières : « Mes amis, leur dit-il, je vais à la mort pour avoir la vie. » Parmi eux se trouvait un nommé Juliot auquel il avait donné des leçons de lecture dans la prison : « Priez Dieu, lui dit-il, et lisez continuellement ses saintes lettres; il ne vous délaissera point. » Comme on lui présentait une croix de bois, il la refusa disant qu'il la portait gravée dans son cœur. Monté sur le fatal tombereau qui, par la place du Parvis et le pont Saint-Michel, s'acheminait vers la place Maubert, il ne se laissa plus distraire

(1) *Histoire des Martyrs*, fos 441, 442.

des hautes consolations qui se résumaient pour lui dans le sacrifice rédempteur du Calvaire. La divine assistance qu'il avait promise à un de ses frères captifs, ne lui fit pas défaut au milieu des horreurs du supplice aggravé par la fanatique férocité de la populace. On laisse ici parler l'annaliste des martyrs :

« Quand il fut arrivé en la place de l'exécution, il n'eut pas faulte de bourreaux, car le peuple estoit là, selon sa coustume, affamé de son sang, qui ne se pouvoit tenir de bailler tousjours quelque coup et de vomir blasphesmes exécrables à l'encontre de luy. Mais entre les autres, les maquignons de chevaux, qui sont logés en lieux circonvoisins de la place et sont gens desbordés en toutes vilenies et accoustumés à meurtres et effusion de sang, se montrèrent les plus cruels. Car eux-mesmes avoient esté quérir le bois au bateau et agencé le feu (1). Et si tost que Guérin fut là venu, ils le prirent des mains de l'exécuteur et voulurent le faire mourir, ce qui fut le plus cruellement qu'il est possible, tellement que le bourreau en avoit compassion et se complaignoit qu'on ne luy laissoit faire son office. Mais la constance de Guérin n'estoit point rompue, ains se monstroit tant plus grande et admirable.

» On luy lut là pour la seconde fois son arrest, et sur ces mots qu'il avoit blasphémé contre Dieu et mesdit des sacrements : Jà n'advienne, répondit-il, que je blasphème à l'encontre de mon Dieu; et quant aux sacrements disant la vérité je n'en ay point mesdit. Après on luy osta le baillon et luy dit-on que s'il se vouloit desdire et crier : *Jésus, Maria!* il seroit estranglé (sans sentir le feu); mais il respondit : J'ay assez confessé ce que je croyois, et déclaré la religion en laquelle je voulois vivre et mourir. Passez outre! Alors on lui remit le baillon, et fut guindé en l'air; et levant les yeux au ciel, il cria à haute voix : Seigneur Dieu, ouvre tes cieux pour recevoir ton servi-

(1) J'ai sous les yeux une esquisse de l'ancienne place Maubert, communiquant alors, comme aujourd'hui, avec la *rue de la Bucherie,* près du quai où débarquaient les bateaux chargés du bois qui servit plus d'une fois à brûler nos martyrs. A l'angle nord de la place s'élevait la croix Hémon, qui semblait présider à ces sacrifices. A côté, le couvent des Carmes, aujourd'hui disparu, entre la rue de ce nom et celle de la Montagne Sainte-Geneviève.

teur! Et persévérant en ceste façon à prier Dieu (dans les flammes), il rendit l'esprit (1). »

Ainsi mouraient les confesseurs de la foi réformée dans cette ville de Paris qui, depuis les jours de Pavannes et de Berquin, ne pouvait se rassasier de ces affreux spectacles. La vieille place Maubert, rivale de la Grève, en sait long sur ces tristes immolations où la fureur des assistants, métamorphosés en autant de bourreaux, fit resplendir d'un nouvel éclat le calme des martyrs et la beauté de leur sacrifice. Macard, transmettant ces douloureux détails à Calvin (2), y puisait un encouragement à continuer son périlleux ministère dans l'ombre des cachots, en face des bûchers qui manifestaient la puissance de la foi nouvelle. Indépendamment des auto-da-fé célébrés en public et dignes de l'Espagne, il y avait d'obscures immolations qui laissent à peine une trace dans la mémoire des hommes. Telle fut celle de l'ancien échevin de Metz, Gaspar de Heu, seigneur de Buy, sur laquelle un procès-verbal, publié pour la première fois de nos jours, jette une douloureuse clarté (3). Ce fut moins une exécution qu'un assassinat à huis clos, ordonné par les Guises. Le seul crime du baron de Buy, c'étaient ses négociations secrètes pour amener une entente entre le roi de Navarre et les princes protestants d'Allemagne. L'homme qui avait le plus contribué à donner Metz à la France devait payer de sa vie ses nobles efforts pour introduire la liberté de conscience dans sa patrie adoptive. A l'ouïe des négociations ouvertes à l'étranger pour lui imposer une politique de tolérance à l'égard de ses sujets réformés, Henri II ne put contenir son irritation : « Quoi! s'écria-t-il, ces gens-là prétendent-ils aussi m'arracher ma couronne de la tête (4)! »

Le sort de Gaspard de Heu, arrêté par ordre des Guises et

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 444.
(2) Lettre malheureusement perdue. Macard y fait allusion dans sa lettre à Calvin du 11 juillet.
(3) Procès-verbal de l'exécution à mort de Gaspar de Heu, seigneur de Buy, 4 septembre 1558. *Bulletin*, t. XXV, p. 164 et suivantes.
(4) « Rex adeo incensus est ut diceret : Etiamne isti coronam mihi e capite tollent? » Macarius Calvino, 9 maii 1558. Macard ajoute, en citant ce mot du roi : *Nihil narro nisi compertum.*

enfermé au château de Vincennes, n'était que trop aisé à prévoir. Dès le 11 juillet, Macard écrivait à Calvin : « Le bruit est répandu que le seigneur de Buy ne vivra pas longtemps, parce qu'il a écrit certaines choses qui lui seront imputées à crime capital (1). » L'ancien magistrat de Metz, l'ami de Farel, absorbé par les préoccupations d'une politique généreuse, mais non sans écueils, ne montra pas en face de la mort la même sérénité que les martyrs, qui n'étaient que d'humbles messagers de la bonne nouvelle du salut. Affaibli par une rigoureuse captivité, tout brisé par la torture, qui lui arracha peut-être de compromettants aveux, il n'entendit pas sans trouble une sentence que n'entouraient aucunes des formalités tutélaires de la justice, même en ses plus mauvais jours. « Le roi veut donc me faire mourir! » s'écria-t-il comme sortant d'un rêve. Puis il demanda s'il ne devait espérer aucune grâce. La réponse du lieutenant-criminel ne lui laissant aucun espoir : « Eh bien, dit-il, avant peu de semaines, le roi se repentira de ma mort et reconnaîtra mon innocence! » Il refusa ensuite les offices du prêtre mandé pour l'assister à ses derniers moments, et ne demanda plus qu'à la croyance nouvelle le calme nécessaire à l'homme qui va mourir (3 septembre 1558). Un gibet improvisé l'attendait dans un grenier voisin de la salle de torture, et une fosse creusée sous une poterne du vieux château de saint Louis reçut le corps à peine refroidi de la victime, dont le sort demeura enveloppé d'un profond mystère. Inconnus du public, ces détails ne l'étaient pas de l'auteur du *Tigre*, du jurisconsulte François Hotman, retiré à Strasbourg, quand il lança, peu de mois après, au cardinal de Lorraine, cette terrible apostrophe : « Monstre détestable, n'oys-tu pas crier le sang de celuy que tu fis estrangler dans une chambre du bois de Vincennes? Où sont les tesmoins qui l'ont chargé? Pourquoy as-tu voulu en sa mort rompre et froisser toutes les loix du royaume (2)? »

(1) « Rumor est Buxæum non diu fore superstitem, quia non rogatus scripsit multa quæ per jugulum redibunt. » Macarius Calvino, 11 julii 1558.

(2) Le *Tigre de* 1560. Edition de M. Ch. Read, p. 9 et 10 de l'épître originale.

S'il estoit éprouvé coupable aucunement,
Que ne le faisois-tu mourir publiquement?
Qui sont ceux qui par droit devant toi l'accusèrent?
Et où sont les tesmoins qui mesme le chargèrent?
Pourquoy as-tu voulu, en sa piteuse mort,
Rompre et casser les loix, le condamnant à tort?
Si les loix condamnoient à la mort son offense,
Que n'as-tu par les loix prononcé sa sentence?
Misérable tyran, ennemi d'équité,
Combien en as-tu fait mourir par cruauté (1)?

La catastrophe de Gaspard de Heu s'accomplit aux derniers mois du ministère de Jean Macard, que ses lettres nous montrent vivement préoccupé de l'attitude de d'Andelot et du sort des captifs encore plongés dans les prisons. « Nous nous sommes rendus, M. de la Roche et moi, auprès du roi de Navarre, qui promet toujours monts et merveilles, à la façon des princes. Plût à Dieu qu'il tînt seulement la moitié de ce qu'il promet! Les juges insistent avec opiniâtreté pour que les captifs accordent la présence locale du Christ dans la Cène, et qu'ils reconnaissent dans le pain son corps, au véritable sens du mot, sans aucun commentaire. Nous les avons munis des armes nécessaires, autant du moins que nous l'avons pu. D'Andelot cherche les moyens de plaire au monde sans déplaire à Dieu. Mandé hier auprès de lui, je ne lui ai pas épargné les reproches; j'ignore s'il en sortira quelque fruit. Aujourd'hui encore je l'ai vivement exhorté à se défier de son frère le cardinal et de *son Eve*, de manière à effacer ce scandale, le plus grand qu'on ait vu depuis bien des années. Du moins il ne s'est pas offensé de la sévérité trop justifiée de mon langage. Quel parti prendra-t-il? Je l'ignore. Le roi lui a donné congé aujourd'hui. S'il revient à la Cour, il y retrouvera les mêmes périls (2). »

(1) Ibidem. *Le Tigre en vers*, p. 78.
(2) « Vehementer ipsum obtestatus sum ne *fratri rubicundo et Evæ suæ* aurem præberet, etc... Nunc quidem dimissus est a rege ; sed si in conspectum prodeat, ibi periculum. » Macarius Calvino, 17 augusti 1558.

A ce moment vient se placer le récit d'un voyage entrepris par Macard, à la requête de ses collègues, pour conférer avec les ministres de l'électeur de Saxe, qui se trouvaient alors dans le voisinage du camp français, en Picardie. On sait avec quelle perfide habileté les conseillers de la monarchie, sous François I[er] et Henri II, avaient toujours exploité les dissentiments des luthériens et des réformés sur la question de la Cène, rendant les seconds odieux aux premiers sous le titre de sacramentaires. Dociles aux instructions de la Cour, la tactique des juges, dans leurs interrogatoires, était de faire ressortir, en l'exagérant, cette diversité d'interprétation, afin d'enlever aux accusés jusqu'au bénéfice de la pitié parmi leurs coreligionnaires étrangers. Ce calcul fut déjoué par Calvin, qui travailla toujours à concilier la variété des formules dans l'unité de l'esprit, et Macard s'inspira de ses exemples, peut-être aussi de ses conseils, en portant aux théologiens saxons les explications les plus sincères et les plus habiles. « Je n'ai pas voulu entrer en discussion avec eux sur les sacrements... J'ai déclaré seulement que nous étions d'accord avec les prisonniers de Paris pour rejeter l'abomination de la messe que l'on nous veut imposer. Nous en tenant, ai-je dit, aux paroles du Christ, nous affirmons volontiers que le pain et le vin consacrés sont des gages certains accompagnés pour la foi de la réelle exhibition du corps et du sang du Christ. » Ces déclarations renouvelées à plusieurs reprises et favorablement accueillies par les théologiens d'outre-Rhin, contribuèrent à maintenir la concorde entre deux Églises sœurs, qui ne pouvaient se méconnaître sans réjouir leurs communs ennemis (1). Calvin dut se féliciter du succès de Macard, lui qui avait déposé dans une de ses lettres à Farel cette belle pensée si digne de servir de programme à l'Alliance évangélique de nos jours : « Je voudrais qu'il y eût entre les Églises du Christ une telle harmonie, que les anges applau-

(1) La plus grande partie de la lettre de Macard à Calvin, du 26 août 1558, est consacrée à l'exposé de cette mission, dont j'abrége ici les termes. *His simpliciter dictis non gravate acquieverunt*, dit l'intègre pasteur de Paris. Il revient sur ce sujet dans sa lettre du 24 septembre suivant.

dissent en chœur du haut du ciel : *ut nobis angeli e cœlo concinerent !* »

Ce n'est pas seulement le théologien conciliant, c'est le patriote attristé des malheurs de son pays, le pasteur ayant charge d'âmes, et portant partout avec lui les consolations de la foi chrétienne, que l'on aime à trouver dans le récit du voyage de Macard à travers des contrées désolées par la guerre, ou par l'intolérance, fléau non moins funeste à la prospérité des États : « Si vous me demandez des nouvelles de la guerre, je vous dirai que j'ai vu toutes les troupes du roi. Il a une grande et forte cavalerie, de très-nombreux fantassins, étrangers pour la plupart. Depuis la prise de Thionville, cette armée campe tantôt ici, tantôt là, sur le territoire français, dévorant tout sur son passage. Aussi n'entend-on que les plaintes des malheureux habitants auxquels on ne laisse en partage que la famine (1).

» L'ennemi ne semble préoccupé que d'éviter nos attaques, de l'autre côté de la Somme, soit qu'il se défie de son infériorité numérique, soit qu'il attende une occasion propice. Il passe le temps à dévaster les campagnes et à incendier les bourgs. Dès que nous approchons, il se dérobe... On parle beaucoup de paix, mais c'est un vain bruit que rien ne confirme. Tout au plus peut-on espérer que les deux monarques rivaux, obérés de dettes, et redoutant les chances de la guerre avec des finances appauvries, se laisseront enfin émouvoir par les gémissements de leurs sujets. Rien de plus triste que l'aspect de Noyon, votre ville natale, et j'ai été vivement impressionné par le contraste de cette ville autrefois si belle avec les ruines lamentables que l'on rencontre à chaque pas, tandis que la population, comme insensible au châtiment, croupit dans la misère (2). A Amiens, j'ai consolé quelques frères en les exhortant à chercher un remède à leurs maux dans l'invoca-

(1) « Ut passim nunc videas ingemiscentes quibus nihil reliquum est unde se in posterum tempus sustentent. » *Ibidem.*

(2) « Novioduni aspectus non parum me commovit, quum urbis pulchritudo in horrendam deformitatem conversa est, etc... » Déjà, en 1556, la ville de Noyon avait beaucoup souffert du passage des Impériaux. Calvin écrivait éloquemment à Blaurer : « *Bis vivo patriæ meæ superstes !* » Lettre du 15 novembre 1552.

tion du nom de Dieu et la lecture de sa Parole. J'ai fait la même chose à Montdidier, et les fidèles de ces deux villes se proposent de vous demander un ministre apte à les diriger. Je ne me lasserai pas de poursuivre cette œuvre spirituelle, afin que notre patrie si affligée commence à reconnaître son Dieu et à l'invoquer dans l'épreuve. Quelques frères se sont réunis à Clermont, à Luzarches ; leurs réunions sont présidées par M. de Sechelles que j'ai rencontré à Amiens, et qui m'a accompagné à Paris. »

Dans ce rapide voyage à travers l'Ile-de-France et la Picardie, Macard n'a pas oublié une des plus touchantes néophytes de l'Église de Paris, une dame, objet des plus vives sollicitudes de Calvin, et dont la foi allait s'épurant au creuset de la persécution domestique : « En passant hier par le village de Rentigny, j'ai fait une visite à la fille du seigneur de Rambouillet. Elle était au lit, dans l'attente d'une fièvre quarte dont elle a déjà éprouvé un premier accès. La mélancolie est sans doute la principale cause de son mal, et il n'est pas étonnant qu'elle souffre, car avant hier son mari, retournant au camp, s'est montré plus dur que jamais, déclarant avec d'horribles menaces qu'il ne mettrait plus les pieds à la maison, si elle ne lui promettait d'aller à la messe. Il n'a pas manqué de lui citer l'exemple de d'Andelot, et d'autres encore. Dieu a permis que j'aie pu passer par là, et porter secours à propos à notre sœur affligée (1). »

Une grande épreuve attendait le fidèle pasteur rentrant à Paris après quelques jours d'absence, et c'est dans une épître à Calvin que s'épanche sa tristesse :

« Comment vous exprimer le double sentiment d'indignation et de douleur que j'éprouve? un médecin que nous avions depuis longtemps admis dans le consistoire, nous a trahis et diffamés de la manière la plus indigne (2). Tant que ses fraudes

(1) « Quibus ut opportune mederer, Dominus mihi, pro sua providentia, illac transitum dedit. » *Ibidem*.

(2) « Medicus quidam qui jam diu in seniorum ordinem cooptatus est, nos et symmistas passim omni probrorum genere onerat. » Macarius Calvino, 3 nonas septembris 1558.

ont été cachées, il a retenu l'argent destiné aux pauvres pour en faire son profit. Dès qu'il s'est vu découvert, il a vomi contre nous tout le poison qu'il recélait au fond du cœur. Hier nous avons été avertis que le nom, le signalement, la demeure de chacun de nous, ont été dénoncés au commissaire, et nous n'avons que trop de motifs de soupçonner ce misérable d'avoir fait l'office de délateur. Le bruit qui a couru de l'abjuration du comte d'Arran nous a aussi fort affligés. Des malveillants ont extrait l'acte des archives de l'officialité pour le publier. Mais nous croyons que la pièce est fausse, et que nos ennemis l'ont forgée pour donner le change sur leur propre impiété. Quoi qu'il en soit, je vous transmets un exemplaire de cet acte, afin que la communauté des regrets adoucisse notre douleur (1). » Le post-scriptum de cette lettre est un hommage à la loyauté d'Hamilton. S'il eut dans les prisons de Paris une courte faiblesse, il ne tarda point à la réparer à Poitiers, et dans les troubles de l'Écosse, sa lointaine patrie. La réforme prêchée par Knox, n'eut pas de serviteur plus dévoué que lui (2).

L'Église de Paris affligée par la trahison d'un de ses membres et par les périls qui planaient sur tous, n'en continuait pas moins à se réunir. Mais elle cherchait dans les quartiers éloignés et les heures nocturnes une sécurité rendue singulièrement précaire par la vigilance de ses ennemis. On en jugera par le fragment suivant : « Le 20 de ce mois de septembre, comme nous étions assemblés, à neuf heures du soir, pour rompre le pain du Christ, et que je procédais, selon l'usage, à l'instruction des novices, un bruit confus s'éleva tout à coup de la rue. Nos sentinelles effrayées nous avertirent de l'approche d'une patrouille de nuit excitant le peuple à nous assaillir. Cependant un des nôtres qui avait apporté par hasard un pistolet, lâcha le coup sans le vouloir, plutôt par inexpérience et par crainte. Par la bonté de Dieu, personne ne fut atteint dans la foule

(1) « Quod ad te mitto, ut socius dolorum nostrorum parte mœroris nos subleves. » *Ibidem*.
(2) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 226, en note.

qui était grande, et nos ennemis effrayés par le bruit d'une arme à feu, se dispersèrent aussitôt. Nos éclaireurs tirant l'épée et se tenant à la porte nous ouvrirent alors un libre passage; mais comme une extrême frayeur s'était emparée des esprits, et que le péril croissait par une attente prolongée, nous sortîmes tous en serrant nos rangs. Ce local était tout près des murs de la ville percés alors pour un travail quotidien. Nous n'hésitâmes pas à sortir par la brèche pour éviter de traverser ensemble des quartiers où le peuple qui veillait en armes, ne manquerait pas de nous faire un mauvais parti. Nous sortîmes donc de la ville en rase campagne, sur le minuit, et à la clarté de la lune et des étoiles, nous rendîmes grâces à Dieu de nous avoir délivrés d'un si grand péril (1). Le sermon fini, nous revînmes par divers chemins pour ne point être aperçus, et repassant par les murailles, nous rentrâmes dans nos demeures, sans avoir fait ni éprouvé aucun mal... N'est-ce pas un merveilleux effet de la Providence divine qui nous a préservés d'une catastrophe pareille à celle de l'an dernier (2)? »

Ce n'est pas sans regret que l'on voit finir la correspondance qui éclaire d'un jour si pur l'Église de Paris à son premier âge. Une lettre du 15 octobre 1558, nous montre les hésitations, les scrupules de Macard, au moment de se séparer d'une congrégation que lui rendent doublement chère ses périls et ses souffrances : « Vous m'annoncez, écrit-il à Calvin, qu'on va me donner bientôt un successeur, et cette nouvelle m'est agréable. Cependant, à ne vous rien céler, j'aimerais mieux que rien ne fût décidé à ce sujet par des considérations personnelles. Mes lettres et celles de la Rivière vous ont fait connaître l'état de cette Église; c'est à vous de voir ce qui lui convient le mieux. Les frères de Paris désirent beaucoup me garder, et dans la perplexité où je suis, je saurais mal vous exprimer les pensées qui m'agitent en sens divers. Comme je ne

(1) « Egressi ex urbe in aperto campo circiter media nocte in conspectu lunæ et stellarum micantium, gratias Deo egimus quod nos a populi furore liberasset, etc... » Macarius Calvino, 24 septembris 1558.

(2) Celle du 4 septembre 1557.

veux rien faire à ma guise, votre autorité seule prononcera. Sans doute la Parole de Dieu ne nous prescrit pas ce que nous devons faire dans chaque cas particulier; mais l'expérience m'a appris qu'on ne doit rien faire sans l'avoir consultée... Vous m'avez dit dans une de vos lettres, que vous ne délibéreriez pas sur mon rappel avant d'avoir vu la main de Dieu tendue pour ainsi dire sur moi. Ce sera la preuve qu'il m'autorise à retourner près de vous, et qu'il veut lui-même m'ouvrir la porte. C'est à vous qui voyez plus clair que moi dans mes propres affaires, de décider si c'est là un des cas où Dieu nous tend la main, afin que ma conscience soit en repos dans la certitude d'une céleste vocation, que je reste ou que je parte. En attendant, je me tiendrai ici tranquille, avec la grâce de Dieu, et je m'armerai de courage pour suivre sa volonté, quelle qu'elle soit, n'ayant rien à craindre si je marche sous son regard.

» Je ne vous dis rien de la paix ou de la trêve : ce ne sont que vains bruits. On a institué des prières publiques pour la paix, qui sera le signal d'une croisade contre les fidèles disciples de l'Évangile. On entend déjà d'horribles menaces. Notre frère Chandieu, qui revient du camp, a appris de source certaine que le *Lion rouge* (1) a pris note des citoyens les plus honorables, dont les biens seront confisqués. Lui et son frère sont les premiers inscrits sur la liste de proscription. Le peuple de cette ville, jusqu'à présent inquiet de l'issue de la guerre, commence aussi à lever la tête. Mais Dieu règne, et en un clin d'œil il peut accomplir les plus grands changements, en sorte qu'au moment où le méchant se promet paix et sécurité, une ruine soudaine fond sur lui. Ce Dieu saura protéger l'Église qu'il a réunie dans les diverses parties de la France ; dans l'extrême péril où elle se trouve, il n'a qu'à étendre le bras pour confondre ses ennemis (2). »

(1) Le cardinal de Lorraine est ainsi désigné dans une autre lettre déjà citée du 24 septembre 1558 : « Rex instigatus a *lione rubicundo* in bellum lutheranum insistet, et stirpem ac nomen eorum funditus delebit. » La paix de Cateau-Cambrésis ne devait être que la réalisation de ce dessein.

(2) « Et quia nunc in extremo periculo versatur, brachium suum exerat ad conterendos ejus hostes. » *Ibidem.*

C'est dans ces sentiments de ferme confiance et de chrétienne abnégation que Macard reçut, en novembre 1558, le message qui le rappelait définitivement à Genève. Il revit Calvin. Il retrouva une épouse chérie qui plus d'une fois avait voulu le rejoindre pour partager ses fatigues et ses périls. Il fut remplacé dans l'Église de la capitale par François de Morel, qui devait présider, l'année suivante, le mémorable synode d'où sortit la confession de foi et la discipline ecclésiastique de la Réforme française triomphante des bûchers. Macard n'avait pas peu contribué à préparer ce grand jour, et son nom s'inscrit parmi ceux des pasteurs de l'âge héroïque, La Rivière, Chandieu, Des Gallars, de Morel, Malot, dont l'Église de Paris doit garder un pieux et reconnaissant souvenir.

Rendu à sa patrie adoptive, à cette cité du refuge qui préparait des apôtres et des martyrs pour tous les pays de l'Europe, Macard voyait se rouvrir devant lui une ère d'évangéliques travaux, sous les auspices de l'illustre réformateur qu'il vénérait comme un père. Mais il était de ceux que Dieu aime, selon la touchante expression d'un ancien, et qui sont rappelés de bonne heure par une mélancolique dispensation qui ressemble à une faveur du ciel. La peste qui plus d'une fois, dans le cours du siècle, avait ravagé les cités du Léman, fit en 1560 une nouvelle apparition à Genève et y compta de nombreuses victimes. Macard ne fut pas moins héroïque devant le fléau que devant les auto-da-fé de Henri II. On le vit se multiplier au chevet des mourants, en homme qui a fait d'avance le sacrifice de sa vie. Atteint à son tour, il expira le 6 septembre, vivement regretté de ses collègues, qui lui consacrèrent l'inscription suivante sur les registres de la Compagnie. C'est la plus belle des oraisons funèbres :

Septembre 1560. — « Le troysiesme de septembre, nostre bon frère maistre Jehan Macar, ministre de la parole de Dieu en ceste cité, ayant fidèlement, il y a environ deux ans, administeré la parole de Dieu à l'Église de Paris, avec un merveilleux grand fruit, mesme visité dans la Conciergerie les prisonniers

pour la vérité de l'Évangile, et remonstré aux présidens qu'ils auroient Dieu pour juge s'ils condamnoient ceux qui maintiennent sa querelle (1), et en une si sainte charge ayant perseveré l'espace de dix mois, jusques à ce qu'il fut rappelé pour la nécessité de ceste Église, est décédé d'un fièvre pestilence, en la fleur de son eage, au grand regret et dommage de l'Église, persévérant jusques au dernier sanglot en la confession de foy qu'il avoit saintement preschée (2). »

Calvin s'émut, au milieu des labeurs de son infatigable apostolat, de cette mort prématurée, et il paya un juste tribut de regrets au jeune collègue, au disciple affectionné qu'il venait de perdre. On lit en effet dans une lettre à Bullinger, du 6 septembre 1560 : « La mort récente de notre excellent frère Jean Macard m'a plongé dans une profonde tristesse. Elle a privé l'Église d'un fidèle pasteur, et moi d'un collègue cher entre tous. En mon particulier, je perds en lui un frère d'une rare intégrité, *et comme un autre moi-même*. Toute la ville pleure, et les plus fermes ont de la peine à comprimer l'expression de leur douleur (3). » On aime à clore par ces lignes attendries de l'austère réformateur la belle vie et la sainte mort qui sont l'objet de ce récit.

JULES BONNET.

(1) Voir l'entretien de Macard avec le président de Thou, *Bulletin* d'octobre 1876, p. 445.

(2) Je dois la communication de ce texte important à M. Th. Claparède. Extrait des procès-verbaux des séances de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève, registre coté *B. copie*, fol. 91. — Voir aussi Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 459. Rectifions ici une erreur de l'historien qui attribue *trois ans* de durée au ministère de Macard à Paris.

(3) « Ego privatim orbatus sum fratre integerrimo et fere dimidio animæ meæ. Tota urbs luget, sed cordatiores gravis mœror occupat. » Calvinus Bullingero, 6 septembre 1560, msc. de Genève.

UN EMBARQUEMENT

DE RÉFUGIÉS FRANÇAIS A YVERDON

EN 1752 (1)

Depuis sept ans les protestants français enduraient avec constance ce qu'on a appelé à bon droit la *grande persécution*, quand celle-ci, sévissant tout à coup avec une intensité exceptionnelle dans le Languedoc, se traduisit par un ordre de rebaptisation en masse et par la force de tous les enfants protestants. Ne se sentant pas en état de résister à ce dernier outrage, un grand nombre de parents décidèrent de s'expatrier. Le comité irlandais qui, dès 1746, s'était formé pour repeupler l'Irlande, décimée par Ireton et Cromwell, leur fit des offres qui furent acceptées. Antoine Court, qui jusque-là s'était opposé à toute idée d'émigration, fut le premier cette fois à l'encourager. « Partez, disait-il à ses coreligionnaires, l'Angleterre et les Pays-Bas vous offrent l'hospitalité. C'est la seule chance de salut pour vous, et pour vos frères, et le seul moyen de rendre nos protestations efficaces auprès de la cour (2). » La société irlandaise organisa rapidement les voies et moyens de l'expatriation. Les émigrés devaient traverser la Suisse en se rendant par les lacs de Neufchâtel et de Bienne, l'Aar et le Rhin, à Rotterdam, où un négociant était chargé de les recueillir sur un vaisseau et de les conduire en Angleterre.

Un grand nombre de protestants français auraient émigré à cette époque, mais les secours leur manquaient. « De mauvaises récoltes qui se sont succédé, disait à ce propos Antoine

(1) L'histoire du Refuge a bien des épisodes ignorés et touchants. On ne lira pas sans émotion ce morceau détaché d'un volume de *Récits historiques* que doit publier prochainement notre collaborateur M. E. Arnaud. (*Réd.*)

(2) Ed. Hugues, *Antoine Court*, t. II, p. 162.

Court (1), le manque de travail, des impôts exorbitants et des amendes fréquentes et ruineuses, les ont mis hors d'état de rien mettre en réserve. « Que n'ai-je dix mille livres à dépenser, dit l'excellent M. Paul [Rabaut] dans sa lettre du 2 de ce mois, pour mettre en état de faire le voyage un grand nombre de familles qui ne sauraient fournir aux frais des voitures! » Il ajoute : « La misère est ici très-grande; il n'y a presque rien dans la bourse des pauvres, personne ne veut se prêter pour faire une collecte, et quand on la ferait, elle se réduirait à peu de chose, parce que chacun pense à soi et qu'il s'imagine qu'il en aura d'autant moins de reste qu'il faudra, en quittant le pays, laisser tous les biens-fonds, attendu qu'on ne donne point de permission pour s'en défaire. Ainsi, ajoute ce pasteur plein de la plus tendre sollicitude, ainsi, bien des gens ne peuvent sortir à moins qu'ils ne se résolvent à mendier, de même que leurs enfants, le long de la route. »

Une première troupe d'émigrants languedociens plus heureuse, conduite par le ministre Coste (2), arriva par petites bandes à Genève dans le courant du mois de juin. La bourse française fit les frais de son séjour dans cette ville et leurs Excellences de Berne, sur la demande de la direction française de Lausanne, votèrent une somme de 300 livres pour les dépenses qu'elle ferait dans le pays de Vaud.

Arrivés à Yverdon sur le lac de Neufchâtel, lieu de son embarquement, cette première troupe, composée de 114 personnes, fut divisée en six bandes. « Alors, dit Antoine Court (3), qui les accompagna depuis Lausanne et présida à leur départ, je les appelai chacun par leurs chefs et les fis entrer dans la barque l'une après l'autre, et selon la place qu'elle devait occuper et, à mesure que chacun entrait, M. Fèvre, excellent homme qui a toute la confiance du public d'Yverdon, distribuait à la vue des spectateurs et de M. Le Maisonneur, assistant là de la part du

(1) Lettre à Étienne Chiron, du 8 juin 1752. (*Arch. Sérusclat, d'Étoile.*)

(2) Quel rapport y a-t-il entre ce Coste et celui qui tira un coup de feu sur le prieur de Ners le 11 août 1742 et dont le vrai nom était Marc Portal? C'est ce que nous ne saurions dire.

(3) Lettre à Ét. Chiron du 29 juin 1752. (*Arch. Sérusclat, d'Étoile.*)

conseil, à chacun la portion qu'il devait avoir dans la gratification et qui était enveloppée dans un papier étiqueté. Lorsque tout fut entré, la distribution ainsi faite, je m'avançai dans la barque et j'adressai un discours à ces zélés fugitifs et leur indiquai quelques règles de conduite. J'étais si touché que je me demande encore comment j'eus la force de parler. Je le fis néanmoins et je vis non-seulement nos chers émigrants, mais encore tous les spectateurs fondant en larmes. J'arrachai mon corps de ce lieu, où je laissai mon cœur et sur lequel je venais de répandre les vœux les plus ardents. En sortant de ce lieu si attendrissant, je m'adressai à M. le ministre Coste pour lui dire que, dès que la barque aurait démarré, il serait bien de faire un exercice de piété qui commencerait par le chant d'un psaume, qui serait suivi de la lecture d'un chapitre, de la prière et de quelques paroles de consolation qu'il adresserait à un troupeau d'affligés, qu'il devait désormais regarder comme le sien. Il tarda au zélé ministre que la barque eût viré de bord pour entonner un saint cantique au Seigneur. Il choisit le psaume XCI :

Qui, sous la garde du grand Dieu,
Pour jamais se retire
A son ombre, en un si haut lieu
Assuré se peut dire :
Dieu seul est mon libérateur,
Mon espoir, mon asile ;
Sous la main d'un tel protecteur,
Mon âme, sois tranquille.

» Que le chant en fut mélodieux! qu'il donna une scène touchante! Les larmes redoublèrent et je ne vis personne qui n'en versât. C'est ainsi que je me séparai d'un peuple d'infortunés, que je porterai longtemps dans mon cœur, que j'accompagnerai partout de mes vœux, et au sort de qui je prendrai toute ma vie le plus tendre intérêt. »



Une seconde troupe d'émigrants languedociens, conduite par

Papon, « personne d'un grand mérite », au dire d'Antoine Court, et composée de 60 personnes, s'embarqua à Yverdon le 25 juillet. Toute la troupe arriva dans cette ville « le 24 au soir sans aucune mauvaise rencontre, dit une relation du temps; les femmes, les enfants et le bagage sur trois chariots, et les hommes à pied. Une famille était restée en arrière à cause du vent contraire. Elle marcha toute la nuit du 24 au 25 pour joindre les autres. Leur chariot se renversa. Celui qui le conduisait fut blessé en deux ou trois endroits, et un enfant eut la cuisse cassée. Deux nuits auparavant, le chef de cette famille avait eu le malheur de tomber du bateau dans le lac [Léman]; mais le bateau était à l'encre et l'on s'aperçut qu'il manquait. On le chercha avec des perches, car il s'enfonçait déjà et on eut le bonheur de le repêcher. »

Le 25 juillet était un jour de fête pour l'État de Berne, auquel ressortissait à cette époque le pays de Vaud. On célébrait, à ce que nous croyons, l'anniversaire de la victoire de Vilmerguen, remportée par les troupes bernoises sur les cinq cantons catholiques de la Suisse en 1712 (1), et un service religieux devait consacrer le souvenir d'un événement qui avait assuré l'indépendance de la patrie. On offrit la chaire à Antoine Court, qui avait accompagné cette seconde troupe comme la première. « Ce ministre, dit la relation que nous suivons et qui a été écrite par Court lui-même (2), ce ministre, quoique accablé d'une multitude d'affaires et d'arrangements à prendre, crut devoir l'accepter pour faire connaître aux habitants de cette ville fortunée la vive reconnaissance dont il était pénétré pour tout ce qu'ils avaient fait en faveur de ces fugitifs. Il s'étendit sur la confiance qu'on devait avoir en l'Éternel et prouva sa thèse par la victoire dont on célébrait l'anniversaire. Pour en faire connaître tout le prix, il opposa l'état où se trouvaient les habitants de ces contrées à celui où ils se seraient trouvés s'ils ne

(1) Crottet, *Hist. et annales de la ville d'Yverdon*, Yverdon, 1859, in-8°.
(2) Correspondance des deux Chiron, n° 28 (juillet 1752). (*Arch. Sérusclat, d'Étoile.*)

l'eussent pas gagnée : état qui, par rapport à la liberté de conscience, eût peut-être été aussi triste que celui de ceux auxquels ils tendaient une main secourable. Il dépeignit cet état; il fit un tableau de leur esclavage et de leur misère, et il le fit avec force; il émut, il toucha; tous pleuraient, tous fondaient en larmes, surtout lorsqu'il adressait la parole à ces infortunés qu'on avait fait placer tous ensemble, et qu'il portait en leur nom des paroles de gratitude et de reconnaissance.

« Représentez-vous, disait ce ministre aux habitants d'Yverdon, un peuple qu'on opprime dans sa naissance, dans sa vie et à l'heure de la mort; à qui il n'est permis ni de naître, ni de vivre, ni de mourir dans la religion qu'il croit la seule véritable; qui court de désert en désert, d'une montagne à l'autre, pour chercher une manne dont Dieu lui a prescrit l'usage, mais que la violence lui interdit et dont son âme cependant meurt de langueur et de faim. Représentez-vous un peuple qui vit sans cesse dans les agitations et dans les alarmes, qui gémit sous une persécution qui atteint déjà par sa durée la plus longue et la plus affreuse captivité dont nos saints livres aient parlé; sous une multitude innombrable d'édits tous plus sévères les uns que les autres, obtenus contre leurs biens, contre leurs personnes, contre leur liberté, et cela sans que les années entassées, sans qu'une soumission, une patience et une fidélité, qui n'eurent jamais de semblables, y apportent le moindre adoucissement. Représentez-vous un peuple pour lequel il n'y a point d'accès à la clémence, qui est livré à la merci de quiconque veut lui nuire; de qui on ravit les biens par des confiscations ou des amendes arbitraires, qui, revenant tous les jours, le réduisent bientôt à la misère; de qui on enlève les enfants pour en faire autant de victimes dévouées à la superstition, qu'on enferme dans des lieux inaccessibles pour les pères, et sans que les cris des enfants et les larmes des mères soient capables d'attendrir ni d'émouvoir! Représentez-vous un peuple sur qui est suspendu un glaive toujours menaçant, qui ne trouve la sûreté nulle part et dont aucun des membres ne peut s'assurer le matin de se

voir en liberté le soir, ni le soir de ne pas être enlevé dans la nuit, livré tout de suite à toutes les horreurs des cachots et à toute la fureur des bourreaux, et à qui, pour comble d'infortune, la fuite, cette ressource indiquée par Jésus-Christ comme le remède aux plus violentes persécutions, est interdite, et à laquelle il ne peut avoir recours qu'au risque de la liberté et par la perte de tout ce qu'il possède au monde! Fut-il jamais un état plus déplorable, et fut-il jamais de moyen plus efficace pour vous faire sentir le prix de cette précieuse liberté dont vous jouissez, heureux et tranquilles habitants de ces climats fortunés, et que vous assurèrent les victoires dont cette journée rappelle le souvenir? »

Notre prédicateur ayant ensuite dit qu'on devait se souvenir des avantages qu'on avait remportés sur ses ennemis, non pour les insulter, mais pour rendre grâce à Dieu, ajouta :

« C'est à de telles actions qu'est destinée cette journée. Que la mémoire d'un événement qui nous a assurés d'une manière si marquée des protections divines nous remplisse de reconnaissance, et nous engage à imiter cette main généreuse qui nous a si puissamment secourus, par notre bienveillance à l'égard des autres hommes, par notre empressement à prendre la défense de la veuve et de l'orphelin, par notre libéralité à soulager les pauvres.

» Ici, ajouta-t-il, une charité digne à jamais de plus grands éloges a prévenu toutes mes semonces; elle s'est signalée en faveur d'un ordre de gens bien propres, à la vérité, à émouvoir la commisération chrétienne. Magistrats, citoyens, habitants, tout s'est distingué, et, par une émulation digne des siècles apostoliques, tout a donné, tout a répondu. Quels sujets d'actions de grâces et de reconnaissance! Mon cœur en est pénétré de la joie la plus vive et ma voix, comme un faible, mais fidèle écho, répète celle de ces illustres malheureux et de tous ceux qui les dirigent dans leur marche. Puisse cette ville, puisse les sages magistrats qui la gouvernent, puisse l'Église qu'elle compose et les pasteurs qui l'instruisent, être à jamais l'objet des protections

divines et ceux d'une rémunération promise par le Fils de Dieu lui-même! »

Et s'adressant aux dignes objets de cette commisération : « Puissiez-vous, leur dit-il, mes très-chers frères, que la violence vient d'arracher du sein de vos foyers, trouver partout, comme vous avez trouvé dans cette ville et dans celle que vous venez de quitter (Lausanne), des amis, des protecteurs qui vous accueillent comme ceux-ci l'ont fait; qui vous fassent oublier une patrie ingrate, qui adoucissent les peines de votre exil et qui le soulagent! Mais puissiez-vous vous en rendre dignes par une conduite qui édifie également le ciel et la terre! Allez, comme des flambeaux, porter en tout lieu la lumière de vos bonnes œuvres et celle de vos sacrifices; mais n'oubliez point celui de vos passions, sans lequel tous les autres ne tourneraient qu'à votre condamnation. »

A l'issue de cette prédication émouvante, inspirée par l'éloquence du cœur, on recueillit aux portes du temple 600 florins, qui, réunis à une somme à peu près égale collectée dans la ville, furent donnés aux émigrants, logés et nourris pour la plupart, la veille et le jour même de leur départ, aux frais du premier magistrat de la ville. Quand toute la troupe fut embarquée, Antoine Court se rendit au milieu d'eux et leur adressa derechef « des paroles d'exhortation et de consolation, qui donnèrent encore lieu à des scènes bien attendrissantes. » Les matelots déployèrent les voiles, et la barque gagna le large à une heure de l'après-midi par un temps des plus favorables.

« Cette seconde troupe d'émigrants, dit encore Antoine Court résumant en quelques mots les événements et les impressions de cette émouvante journée, cette seconde troupe s'est embarquée à la vue d'une multitude de personnes de tout ordre et de tout sexe qui prenait part à ses malheurs et qui, touchée d'une compassion véritablement chrétienne, cherchait non-seulement à consoler les infortunés par des discours tendres et compatissants, mais aussi à soulager par des secours charitables et abondants la misère dans laquelle venait de les jeter l'amour et l'at-

tachement à leur religion. Je l'ai vu, ce spectacle attendrissant. Un peuple entier qui accompagne de ses vœux, de ses secours et de ses larmes des fidèles qui ont tout abandonné et qui s'exposent à des voyages longs et pénibles et à tout ce que la misère a de plus fâcheux pour professer leur religion; ceux-ci qui fondent en larmes à cette séparation, qui ne trouvent aucun terme pour représenter toute l'étendue de leur reconnaissance, qui veulent parler, mais dont la voix, entrecoupée de soupirs, ne peut se faire entendre. L'empressement est tel que, quoiqu'on ait demeuré près de cinq heures exposé à toutes les ardeurs du soleil, on monte encore avec eux sur leur barque, on les y veut voir ranger et les recommander à leur pilote; — et un grand nombre, ne pouvant trouver place sur une barque déjà si chargée que les bateliers craignent que leur pontonage ne s'enfonce sous le poids de la multitude, veulent au moins avoir la satisfaction d'accompagner cette barque le long du rivage, et profiter aussi longtemps qu'il leur est possible de l'agréable mélodie que font entendre ces émigrants, qui s'empressent de rendre grâce à Dieu de toutes les faveurs dont il adoucit leurs infortunes, et s'écrient avec le psalmiste :

Dieu me conduit par sa bonté suprême;
C'est mon berger qui me garde et qui m'aime;
Rien ne me manque en ses gras pâturages,
Des clairs ruisseaux je suis les verts rivages,
Et sous l'abri de son nom adorable,
Ma route est sûre et mon repos durable.
(Psaume XXIII.)

» Dieu veuille continuer, dit en terminant Antoine Court, à favoriser cette troupe d'élite et bénir ceux qui, comme les heureux habitants d'Yverdon, déployèrent en leur faveur tous les trésors de la commisération et de la charité chrétienne. »

EUGÈNE ARNAUD.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

ÉPITRE CONSOLATOIRE DE TH. DE BÈZE

A L'AMIRAL COLIGNY SUR LA MORT DE SA FEMME CHARLOTTE DE LAVAL.
27 juin 1568.

Les lecteurs du *Bulletin* sauront gré à M. le comte Jules Delaborde d'avoir bien voulu détacher de son riche dossier, pour la leur offrir, la lettre suivante, qui trouvera son introduction naturelle dans un fragment de la biographie de l'amiral :

« Durant qu'il était occupé au siége de Chartres, sa femme qui dès le commencement s'était retirée à Orléans avec ses enfants y mourut de maladie (3 mars 1568). De laquelle étant averti, soudain il partit du camp, et emmena tous les médecins qu'il put, qui lui vint rendre toute l'assistance d'un affectionné et fidèle mary; mais voyant que tous les remèdes et l'art de la médecine cédoient à la force du mal, après avoir recommandé son âme à Dieu, il se retira en sa chambre, où plusieurs de ses amis le suivirent pour le consoler. Alors il se prit à dire avec larmes et soupirs, comme la plupart s'en peuvent souvenir : « Mon Dieu, que t'ai-je fait? Quel péché » ai-je commis pour être si rudement châtié et accablé de tant de maux? » A la mienne volonté que je puisse vivre plus saintement et donner un » meilleur exemple de piété! Père très-saint, regarde-moi, s'il te plaît, en » tes miséricordes, et allége mes peines. » Puis s'étant relevé par les chrétiennes exhortations de ses amis, il se fit amener ses enfants, et leur représenta qu'une si grande perte que celle de leur mère leur devait enseigner qu'il ne leur restait plus d'appui en ce monde; que les maisons et châteaux, quoique bien fortifiés et somptueux, ne nous avaient point été donnés pour une demeure et possession perpétuelle, mais comme une hôtellerie et par emprunt; enfin que toutes choses humaines étaient périssables et caduques, hors la miséricorde d'un seul Dieu, à laquelle se remettant et rejetant tout autre aide humaine, ils ne devaient point doubter de l'y trouver.

» Le lendemain il fit venir leur précepteur, nommé Gresle, et lui dit qu'il lui falloit retourner à l'armée, ne sachant pas ce qui lui pourrait arriver, et le pria d'avoir soin de ses enfants, et de les instruire, comme il lui avait souvent commandé, en toute piété et bonnes sciences.

» Or cette dame, selon que nous avons monstré ci-dessus, avoit toujours

été fort adonnée à la religion, et d'une souveraine constance à supporter les afflictions de son mari et les siennes; ayant, comme plusieurs assurent, religieusement observé la promesse qu'elle avait faite à son mari de faire profession de la religion. Entre les autres vertus et dons de l'esprit qui la rendirent recommandable, le soin qu'elle prenoit des pauvres et des malades et ses aumônes lui donnèrent une singulière louange, et les médecins eurent opinion que son mal lui vint en grande partie de l'infection des soldats malades et blessés qui étoient dans Orléans et que sans cesse elle visitait. » (*La Vie de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon*, etc. Dresde, 1783, p. 62, 65.)

A M. l'amiral de Coligny.

Genève, 27 juin 1568.

Monseigneur, il s'en fault beaucoup que l'estat auquel il plaist à Dieu que je sois maintenant et de corps et d'esprit me permecte de faire mon debvoir pour vous soulager en une telle et si grande affliction, combien qu'encores que je fusse aussy bien dispos que je fus oncques et de l'un et de l'aultre, je m'y trouverois bien empesché, comme celuy qui ay bonne part avec toute l'Église de Dieu à une telle perte, et pour mesme raison je ay bien besoin de chercher pour moy ce que je vouldrois vous départir. Mais je scay que, graces au Seigneur, il seroit malaisé de vous enseigner remède que Dieu ne vous ayt desjà appris, tellement qu'il ne reste (?) que ce seul point d'attendre en patience qu'en les applicquant vous en sentiez la vertu, comme il est certain qu'à la fin vous l'appercevrez, suyvant ce que le Véritable a promis, à savoir qu'il ne permettra que l'épreuve surmonte la force qu'il nous donne. L'infirmité que vous sentez non seulement ne vous doibt effrayer, mais au contraire vous doibt asseurer de la victoire, daultant que c'est le vray et ordinaire moyen duquel Dieu se sert pour consommer la vertu qu'il donne aux siens, affin que nous ayant fait sentir qui nous sommes en nous nous soyons d'aultant plus ardants de chercher nostre force en celuy qui la donne, et finalement qu'après avoir vaincu nous en donnions l'honneur entier à celuy auquel il appartient.

Je vous supplie donc seulement de ce point pour le présent, et ce d'aultant plus que je scay que de vostre naturel vous estes pensif et solitaire, que vous fuyez tous moyens de nourrir vostre mal, non point en vous divertissant de ce que Dieu veult bien que sentiez et

considériez à bon escient, mais en oyant très souvent et volontiers ceulx en l'esprit et en la bouche desquels Dieu a mis les remèdes qui vous sont nécessaires; et puis aussy arrestant plus tost vostre pensée à considérer ceste tant juste et bonne Providence de Dieu reluisant surtout en la conduitte et au soin paternel qu'il a de ses enfans, comme vous en avez mille expériences particulières, qu'à méditer la perte que vous avez faicte ny ce qui en despend.

Si depuis que vous avez embrassé la querelle du Seigneur, mille afflictions vous sont survenues, ne vous esbahissez pas, mais vous souvienne qu'il fault que les membres soyent faicts conformes au chef. Si en la première guerre vous avez perdu vostre fils aisné, en la seconde celle que vous aimiez comme vous-mesmes, et le tout comme si Dieu luy-mesme vous faisoit la guerre, souvenez-vous qu'Abram a bien perdu son père, Jacob a bien perdu sa femme bien aymée, en suyvant le Seigneur comme pas à pas. Tels événements doncques ne sont pas arguments nécessaires de l'ire de Dieu contre nous, combien que ne puissions faillir de nous humilier et de chercher la raison de nos afflictions en nous mesmes, mais sont aultant d'espreuves pour nous apprendre à nous congnoistre, afin aussy que le Seigneur soit glorifié par la force qu'il nous donne.

Monseigneur, pour tesmoignage que je n'ay si longtemps différé à faire mon debvoir ni par ingratitude, ni pour ne sentir ma part de vostre affliction, j'ay bien voulu vous envoyer le commencement de lettres qu'il ne me fut jamais possible d'achever, pour ce que ma dernière maladie, qui m'a grandement pressé depuis Pasques jusques à la Pentecoste, m'avoit mesme osté l'usage de la voix, et d'aultre part tellement débilité et d'esprit et de corps que j'ay souvent pensé que l'heure de mon département estoit venue. Or maintenant ayant pleu à Dieu de commencer à me rendre ma santé, et m'asseurant que le Seigneur vous aura cependant fortifié grandement, au lieu de poursuivre cet argument qui seroit plus tost pour renouveler la playe que pour achever de la consolider, je loueray Dieu de la grace qu'il vous a faitte de ne succomber à une telle et si grande affliction, et plus tost d'y proffiter — comme je l'ay congneu dès la première lettre qu'il vous a pleu m'en escrire, à laquelle vous avez adjousté de vostre main *que par cela le Seigneur vous advertissoit de vous desdier du tout à Luy mieux que jamais*, parole pour certain venant de Dieu et digne de vous, Monseigneur, qui estes du petit nombre de

ceux auxquels je puis appliquer ceste tant belle et précieuse sentence de l'apostre, à savoir qu'il vous a esté donné non seulement de croire au Seigneur, mais aussy d'estre affligé pour luy. Car la mort (ou plus tost l'heureux repos de feu madame vostre bonne partie) est tellement advenue selon le cours de nature, tel qu'il a plu à Dieu l'ordonner, que cependant nul n'ignore que l'estat présent de l'Église du Seigneur qu'elle a tousjours aymée sur toutes choses, et ce qu'elle prévoyoit estre prochain à icelle, ne luy ayent grandement advancé ses jours, oultre la peine qu'elle prenoit et de corps et d'affection entière pour servir les pauvres et navrés ou aultrement affligés pour la querelle du Seigneur.

Et je ne doubte point aussy que cela, entr'autres choses, n'aye beaucoup servy et serve encore désormais à vous consoler et fortifier contre plusieurs pensées diverses que je me suis vivement forgées, pensant à ce que vous pouviez penser. Mais oultre tout cela, puisque la vraye amitié porte qu'on s'oublie soy mesme pour ce qu'on ayme, voyant le paouvre et calamiteux estat présent, et prévoyant tout clèrement les misères certaines qui suivront les présentes, je m'asseure que vous avez conclu comme moy qu'il y a sans comparaison trop meilleure occasion de s'esjouyr de ce que le Seigneur l'a retirée à point, que de lamenter le dommage que vous en avez reçeu, pour ce que en ce faisant, se seroit monstrer que durant sa compagnie vous vous seriez aymé vous-mesme, et non pas elle, ce que je m'asseure estre esloigné de vostre intention, hormis qu'il ne se peult faire que le trésor (?) que vous avez perdu ne vous face regretter ce que vous aviez et dont vous appercevez de plus en plus la nécessité. Mais le souverain remède est celuy que vous avez pris, à savoir la puissance, la sagesse, la bonne volonté du Seigneur : la puissance pour vous asseurer que nul moyen ne luy défaut; la sagesse pour bien recongnoistre qu'il scayt trop mieux sans comparaison que vous mesme ce qui vous est bon et aux vostres; la bonne volonté pour vous résouldre à ceste tant ferme et certaine conclusion qui est propre aux esleus de Dieu, à savoir que celuy qui nous a choisis par son conseil éternel et immuable (dont nostre vocation nous est un témoignage infaillible résonnant en nos aureilles par la prédication de sa parolle accompagnée de ses sacremens, et en nos esprits par son Sainct-Esprit), ainsi comme il peut tout, ne veult rien aussy et par conséquent ne fait rien que pour le salut des siens.

Ceste consolation, Monseigneur, vous est nécessaire non-seulement pour ce coup, mais aussy pour toutes les difficultés tant grandes et terribles qui se présentent et que j'estime de ma part inévitables, veu le pauvre et très mauvais gouvernement de plusieurs qui ont fait grand tort à une si juste cause et à ceux qui les y ont employés. Car cest ordre est mesme convenable à nature que chascun moissonne de mesme qu'il a semé. Cependant le dernier événement monstre que la vérité et la bonne conscience tiennent de la nature du liége, en ce qu'estant mesmes abysmées jusques au fond, elles reviennent au dessus en leur temps et saison.

Pour la fin de ce propos, lequel j'ay estendu plus loin que je ne pensoys (ce que je vous supplie me pardonner), il vous plaira recevoir pour gage et tesmoignage de mon debvoir quelques vers latins que j'ay dressé sur ce mesme subject et bastis le moins mal que j'ay pu, comme aussy autrefois, estant requis par feu madame de Caen, j'escrivis les vers françoys sur le trespas de feu madame la maréchalle (1), que j'ay veus depuis en vostre chapelle de Chastillon, ne sachant pour lors ce grand heur que Dieu m'avoit apresté de vous veoir et faire service de plus près.

Au reste, quant à nostre estat de deça, combien que Son Altesse (2) n'ayt encore rien respondu sur l'arbitrage de messieurs des Ligues, de sorte que de ce costé nous sommes tousjours en suspens, toutes fois nous allons (graces à Dieu) nostre train accoustumé en bonne paix, n'estoit que le Seigneur a commencé à nous visiter de peste depuis environ sept semaines; et combien que ce soit en toute doulceur et qu'on y mette tout l'ordre qu'il est possible, si est ce qu'il y a apparence que nous aurons des verges. Mais estant entre les mains d'un si bon Père, nous vous asseurons que tout ira bien et par mesure.

Quant à mon particulier, Dieu m'a rendu santé et force pour me remettre à faire ce que je puis par une singulière grâce pour aultant de temps qu'il luy plaira mettre en œuvre son pauvre et inutile serviteur, remettant le surplus au présent porteur qui m'a promis, allant à ses affaires, vous rendre les présentes et faire plus ample rapport de nos nouvelles de deça.

(1) Louise de Montmorency, veuve du maréchal de Châtillon, et mère de l'amiral Coligny, morte le 12 juin 1547, dans les sentiments de la plus vive piété.
(2) Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, toujours en guerre plus ou moins ouverte avec les Genevois.

Monseigneur, je prie nostre bon Dieu et Père qu'en vous multipliant ses grâces, il vous conserve, conseille et fortifie par sa sainte et divine protection. De Genève, ce 27 de juin 1568.

Copie. Bibl. de Genève, vol. XVII.

RÉCIT DE LA CAPTIVITÉ DE JEANNE FAISSES

ET DE SON ARRIVÉE A LAUSANNE,

le 28 avril 1687.

Les pages suivantes sont extraites d'un touchant mémoire intitulé : *la Fin heureuse de Jeanne Faisses, détenue pour la religion et ensuite délivrée, réfugiée et morte en Suisse, à Chavòrnay, le 14 juin* 1688. (Collection Court, n° 43). Nous donnerons un jour le récit de cette mort, une des pages les plus édifiantes de l'histoire du Refuge, nous bornant aujourd'hui au narré de la fuite de Jeanne Faisses rejoignant, après treize mois de captivité, son frère aîné Pierre Faisses qui l'avait précédée sur la terre étrangère. On a des mémoires fort intéressants de ce dernier, qui devint instituteur à Saint-Saphorin, dans le pays de Vaud. La famille Faisses était originaire de Sainte-Croix de Caderles, dans les Cévennes.

C'est par un vigoureux tableau des maux enfantés par la révocation de l'Edit de Nantes que commence notre récit :

Toute l'Europe a été témoin des désolations que le malheureux effet de la fureur du clergé a causé en général au royaume et en particulier aux pauvres fidelles de la Religion contre lesquels l'enfer a vomi tout ce qu'il peut avoir d'affreux et d'épouvantable, et sans outrer les choses, ce petit échantillon peut assez faire voir jusques où est allée sa cruauté; car que peut-on imaginer de pis que de semblables horreurs?

Employer plus de cent mille soldats pour *missionnaires* profez à tourmenter tout le monde, entrer dans les villes et dans les bourgs les armes à la main, et crier : *tue! tue! ou à la messe!* manger, dévorer et détruire toute la substance d'un peuple innocent; boire le vin à se gorger et répandre le reste; donner la viande aux chiens et aux chats; la fouler aux pieds et la jeter à la rue; donner le pain et le blé aux pourceaux et aux chevaux; vendre les meubles des maisons; tuer et vendre les bestiaux; brûler les choses combustibles; rompre les meubles, portes et fenêtres; descendre et abîmer les toits; rompre, démolir et brûler les maisons; battre et assommer les gens; les enfler avec des soufflets jusqu'à les faire crever; leur faire avaler

de l'eau sans mesure avec un entonnoir; les faire étouffer à la fumée; les faire geler dans l'eau de puits; leur arracher les cheveux de la tête et les poils de la barbe avec des pincettes; leur arracher les ongles avec des tenailles; larder leur corps avec des épingles; les pendre par les cheveux, par les aisselles, par les pieds et par le col; les attacher au pied d'un arbre et puis les y tuer; les faire rôtir au feu comme la viande à la broche; leur jeter de la graisse flamboyante sur le corps tout nu; faire dégoutter des chandelles ardentes sur leurs yeux; les jeter dans le feu; les empêcher nuit et jour de dormir; battre des chaudrons sur leur tête jusques à leur faire perdre le sens; les déchasser de leurs maisons à coups de bâton; les rattraper, les traîner dans les prisons, dans les cachots, dans la boue, dans la fiente; les y faire mourir de faim après s'être dévoré les doigts de la main; les traîner à l'Amérique, aux galères, aux gibets, aux échaffauds, aux roues et aux flammes; violer filles et femmes aux yeux des pères et des maris attachés et garottés; déterrer les corps morts, les traîner par les rues, leur fendre le ventre; leur arracher les entrailles, les jeter dans les eaux, aux voiries; les exposer aux chemins publics, les faire dévorer aux bêtes sauvages, etc.; tout cela et mille autres choses de cette nature sont des témoignages terribles du zèle inconsidéré de ceux qui persécutent les enfants de Dieu sous prétexte de lui rendre service. Plusieurs fidelles de tout sexe et de tout âge tentèrent le moyen de sortir de cet enfer pour aller en pays de liberté, où ils pussent parmi leurs frères de Suisse, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, faire une libre profession de la vérité qu'ils préféroient à leur pays, à leur bien, à leur repos et à leur vie.

Jeanne Faisses, à laquelle Dieu avoit donné la connoissance de la vérité par l'Écriture sainte, se résolut d'y persévérer jusques à la fin, quoiqu'il lui en deut arriver, avec Pierre Faisses son aîné, et Laroche Faisses son cadet, dont Dieu favorisa la sortie au mois de juin 1686, et auxquels il avoit préparé une condition pour gagner leur vie dans un beau village, au païs de Vaud, dans le canton de Berne, à quatre heures de Lausanne. Ils ne purent pas à leur sortie prendre leur sœur avec eux, comme ils l'avoient projetté, à cause d'une condamnation à mort que la persécution avoit donné contre P. Faisses, son aîné, en qui elle se confioit beaucoup et qu'elle avoit toujours beaucoup considéré. Elle voulut le suivre sur les lettres qu'il lui avoit écrit à

son heureuse arrivée à Genève, et pour cet effet elle partit de Nîmes avec sa chère sœur d'amitié, demoiselle *Olimpe Fillion*, avec qui elle avoit vécu depuis environ cinq ans dans une étroite amitié qui n'a fini que par la mort, qui sépare les plus étroites et les plus saintes unions, et qui rompt les liens les plus indissolubles.

Leur départ fut environ le 10 septembre 1686, et [elles] arrivèrent à Lion environ huit jours après (1), où il leur fallut attendre avec beaucoup d'autres l'occasion d'un guide qui étoient difficiles à trouver, d'autant que les défenses rigoureuses et les peines corporelles ordonnées contre eux, rendoient la sortie difficile ; de sorte qu'enfin dix personnes de cette bande furent obligées de consigner pour ce guide *cent dix écus blancs*. Cette difficulté et attente de guides fit que Jeanne Faisses écrivit de Lion à son frère, le lundi 19 septembre, pour qu'il lui envoyât un guide de Genève où elle le croyoit encore, parce qu'il y avoit demeuré deux mois. Mais alors il s'en trouva éloigné de quatorze lieues, et ne reçut cette lettre que le 12 octobre. Cependant cette petite troupe voulut partir de Lion sous la conduite de ce guide, environ le 25 de septembre, et marchant de nuit, demeurant le jour cachée dans les bois, jusques au lundi au soir 30 du dit mois, que se trouvant à un lieu nommé Port, près de Nantua, à une journée de Genève, le guide craignant d'être découvert, leur indiqua quelque détour près du village, et se tint à l'écart. Mais les hommes de cette troupe n'ayant pas bien compris le détour du guide, se fourrèrent dans ce village, et les habitants n'étant pas encore couchés, eurent bientôt enveloppé ces pauvres agneaux, qui ne savoient, ni chemin, ni sentier, si bien qu'en fuyant, quelques-uns de la troupe, pour éviter leur prise, pensèrent se jeter dans un lac qui borde le village, et n'eût été la crainte de perdre leurs âmes, ils auroient préféré la mort à leur prise.

Ayant donc couché à Port, le lendemain mardi, on les conduisit à Nantua où on informa contre eux, et y restèrent prisonnières jusqu'au lundi 28 octobre, sous Laforet, concierge assez humain et sa femme aussi. On n'y fut pas trop mal, à cause qu'on recevoit beaucoup d'honnêtetés des catholiques du lieu qui leur donnoient du bois, du jardinage, du beurre, du linge et d'autres choses. Les passants de

(1) *En marge:* Elles allèrent coucher à Bagnols chez M. le Cabiac, chirurgien, les cabarets étant remplis de soldats. Le lendemain elles se mirent dans le coche d'Avignon à 6 fr. par tête.

Lion à Genève dont le chemin est devant la prison, faisoient des charités considérables, jusques à des escus blancs et des louis d'or. Mais les trois sols par jour que le Roy leur donnoit au commencement ayant été réduits à deux sols, ils ne pouvoient pass'empêcher de souffrir la faim, et le nombre des 24 prisonniers qui n'avoient guères de linge, ne put qu'engendrer une grande quantité de poux qui redoubloit l'incommodité de leur prison. Ledit jour 28 octobre on conduisit les vingt-quatre à Bellay pour être jugés par le bailliage, les hommes étant garottés, desquels se sauva heureusement en chemin un guide non reconnu pour tel. Le mardi au soir arrivant à Bellay, on les enferma dans la prison sous un infame geolier nommé Bernard, et sa femme aussi cruelle que lui. Il les faisoit mourir de faim, gardant pour soi-même les charités qu'on leur envoyoit, vendant le pain du Roy qui leur étoit destiné, et s'en approprioit une partie de l'argent, et de l'autre partie leur donnoit du pain des chiens et de l'eau. Les pauvres hommes n'en avoient qu'une livre et demi par jour. Il les enfermoit le soir à bonne heure dans un cachot plein de poux, et ne leur ouvroit la porte le lendemain qu'à 9 ou 10 heures quand il avoit le ventre plein. Ils n'avoient qu'un peu de paille pour coucher dessus. A l'arrivée de ces misérables il les jettoit d'un coup de pied dans la prison leur disant : *Où diable allois-tu, tison d'enfer! Allois-tu chercher le Diable à Genève, comme s'il n'étoit pas chez toi?* Il jetoit des seaux d'eau sur la tête des pauvres filles et femmes. Ses plus doux compliments étoient de les nommer diable de chien, diable de Calvin, tison d'enfer, emplâtre, guenilles...

Ces mauvais traitemens firent prendre la résolution à la plupart des quatre-vingt prisonniers d'enfermer un soir le geolier et sa bande, et de se sauver par le moyen de cinq guides que l'on avoit préparé. En effet on le saisit et sa femme aussi; on les enferma, et on prit chacun ce qui étoit à soi en présence d'une parente de la maison que l'on rendit témoin de tout afin qu'on ne put les accuser de larcin. Après avoir tout fait, on l'enferma aussi. Mais parce qu'il n'étoit pas assez tard, le monde n'étant pas encore couché, et qu'au lieu de faire le tout prudemment, les uns commencèrent à sauter par les fenêtres, ce qui épouvanta les guides qui les accompagnoient, si bien qu'ils s'enfuirent, et le tout alla tellement en désordre que les habitans se levèrent au bruit, on sonna le toxin. Ils coururent après, coupèrent les cordes des bateaux qui les attendoient et rattrapèrent

tous ces pauvres misérables, excepté sept ou huit qui passèren outre et dont on n'a sceu des nouvelles, hormis d'un certain... (1), du Languedoc, qu'on croit avoir été tué par les habitans à la suite. Les rattrapés étant ramenés furent ensuite mieux traittés par les soins de MM. les magistrats qui rioient à plaisir de l'entreprise.

Peut-être ne seroit-il pas hors de propos de remarquer ici un accident qui, entre plusieurs autres, fait voir les dangers auxquels ont été exposés ceux qui ont voulu sauver leur âme par la fuite, et la Providence divine en la découverte des assassinats qu'on a exercé contre eux. Entre plusieurs faits de cette nature nos prisonniers ont été témoins de celui-cy. Un guide de ces quartiers là étant allé prendre à Lion une demoiselle avec ses deux filles pour les conduire à Genève, monta la mère à cheval, étant trop âgée et infirme pour faire à pied un si long voyage, et l'ayant conduite jusqu'à ce qu'il eût passé sa demeure, il pressa le cheval et lui fit prendre un sentier écarté dans un bois pendant que ses deux filles à pied ne purent le suivre ; les ayant perdus de vue dans l'obscurité de la nuit, elles tinrent au hazard le chemin de Genève, où étant arrivées elles ne purent apprendre aucune nouvelle de leur pauvre mère qui doit avoir été assassinée par son malheureux guide, après lui avoir enlevé l'argent qu'elle portoit; qui après cette détestable action, s'en alla heurter à la porte de sa maison, et sa femme lui ayant ouvert, il lui dit qu'ils avoient à présent de l'argent pour payer leurs debtes; ce qu'un petit enfant couché qu'on croyoit endormi écoutoit sans rien dire, et dit le lendemain matin à d'autres de ses voisins. Le cadavre de cette Dem^lle^ fut trouvé pendant par ses habits à des buissons d'un precipice, et lui soubçonné sur le babil de son enfant, fut mis en prison. Cependant ces pauvres filles envoyèrent un homme de Genève à Bellay pour apprendre des nouvelles de leur mère qu'il apprit être morte et l'assassin en prison, sans pouvoir être convaincu, jusqu'à ce que la Providence permit qu'un homme qui avoit aidé à cette pauvre femme à monter à Lion sur le cheval du guide, fut pris en voulant se réfugier à Genève, et étant mis dans la prison de Bellay, y trouva cet abominable qu'il reconnut, accusa, et déposa contre lui devant la justice qui le condamna enfin à souffrir la peine de son crime.

Enfin, après que nos pauvres prisonniers eurent beaucoup souffert dans les prisons de Bellay, on en sortit trente-quatre, le jeudi 19 dé-

(1) Mot en blanc dans la relation.

cembre pour les conduire au parlement de Dijon; mais quatre en furent retirés tout près par un ordre qui arriva de M. l'intendant du Languedoc. Les autres trente arrivèrent à Dijon le dimanche 29 du dit mois. On les enferma dans les prisons de la Conciergerie où ils ne furent pas trop mal. Ils y en trouvèrent d'autres en bon nombre, des quels étoit le sr Pierre Durand de la Salle en Cévennes, qui y fut condamné aux galères t conduit pour cet effet à Marseille, où il a été cruellement traité pour ne vouloir pas assister à la messe qu'on célébroit dans la galère, et ensuite transporté à l'Amérique oú il est heureusement tombé entre les mains d'un sien ami du Languedoc marchand à la Martinique qui l'a gardé chez lui (1) jusqu'à ce qu'il a pu passer dans une île des Hollandais, où il a bientôt après heureusement fini sa course et sa vie entre les mains d'un ministre de la Lorraine qui y avoit été transporté pour le même sujet, et qui y avoit épousé la dlle Guérin de Sodorgues près de la Salle.

Dans cette prison de Dijon on y faisoit la prière en commun deux ou trois fois par jour, l'on y lisoit la Parole de Dieu, l'on y chantoit des psaumes; on s'y exerçoit à la persévérance; on y recevoit beaucoup de charités des fréres des environs, même de bien loin, et des catholiques mêmes. Madlle de la Croix, de Châlons sur Saône, dont la mémoire mérite de vivre dans les siècles à venir, s'est absentée de sa maison et de sa famille pendant plusieurs mois pour rendre service aux pauvres prisonniers de Jésus-Christ, à quoi elle a heureusement réussi par des moyens qu'on ne doit pas divulguer. Dieu lui en soit le rémunérateur! Cette prison n'a pas été peu utile à ceux qui en ont voulu bien user. Notre Jeanne n'y demeura pas oisive, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'âme. Elle s'y occupa à des choses honnêtes à son sexe, comme à la dentelle au poind, à la tapisserie, témoin une belle ABC en soie rouge qu'elle en apporta avec les deux lettres de son nom et surnoms, qui a été donné à dlle Anne-Marie Lombardet, et une belle dentelle de tissu vendue à Mme sa mère (2).

Enfin le Parlement ayant fait monter notre Jeanne, dlle Olimpe Fillion et Suzon Lambert, M. le président Jacob les ayant interrogées, questionnées et menacées, si elles ne changeoient de sentiment, et ne pouvant pas les intimider, les condamna à être

(1) En marge : M. Tendon de Montpellier qui avoit été en pension chez lui.
(2) En marge : elle l'avoit appris de la dlle Jeanne Gruas de Montélimar.

razées par la main du bourreau (ce qu'ayant entendu notre Jeanne, elle se décoiffa promptement pour être rasée, mais on ne l'exécuta pourtant pas) et à être renfermées à perpétuité dans l'hôpital de la ville. On les y conduisit le lundi 3 mars 1687, où elles trouvèrent autres neufs sœurs au Seigneur de divers endroits, qui y avoient été déjà jugées, sçavoir d^lles Marie Caussard parisienne; d^lle Jeanne et Marie Lopin, germaines de Mirabeau, Marie Sabourin de Saint-Ambroix en Languedoc pour les premières, qui avoient été accompagnées depuis quelques jours de ces cinq amenées de Bellay avec notre Jeanne, et jugées environ un mois devant, scavoir dame Jeanne, femme à Mr Trouchaud de Montpellier, qu'elle a appris de tous ses enfants à Genève être mort chez lui pendant qu'elle étoit en prison; d^lle Jeanne Gruas, âgée d'environ dix-huit ans, fille unique à Mr Gruas, appoticaire de Montélimar, Marie Gubert de Montpélier, qui se sauva avec Suzon Lambert, environ huit jours après l'arrivée de nos trois; Isabeau Ollier et Marie Lombard, toutes d'eux d'Annonay, auxquelles neuf furent donc jointes le 3 mars : la d^lle Suzanne Lambert, d^lle Olimpe Fillion, fille a M. Fillion appoticaire d'Aimargues en Languedoc, notre Jeanne Faisses.

Quinze jours après furent jointes à ces douze deux sœurs, Marie et Louise Bellœil de Barjac en Languedoc: Louise mourut dans la persévérance. Quelque temps après y arriva Fleurie Careyron du côté de Chalençon en Vivarais, compagne de lit de notre Jeanne. Elle y mourut dans la persévérance vers le mois de novembre suivant. Le lendemain arrivèrent encore à leur chambre ces trois, Sara Vieux du Dauphiné, qui ayant été descendue dans la chambre des malades, s'enfuit, fut rattrapée, maltraitée et remontée à la chambre des sœurs; Esther et Isabeau Chessier de Baume en Dauphinè. La pauvre Isabeau étant malade fut descendue à la chambre des malades et séparée pour jamais de sa pauvre [sœur] qui fendoit l'air de cris. Elle y fut séduite malheureusement, et pendant 4 ou 5 mois elle souffrit de maux incroyables. La gangrène enfin se mit à son corps, et on la découpa plusieurs fois avant que mourir. A ces 18 furent jointes Marie Marcheval et Marie Guelie, de Tonneins en Guienne; ensuite dame Jonquète de Nîmes, dont le mari est mort en galère pour la Religion; Claudine et Anne Marnay sœurs, de Bussi en Bourgogne, Marie Lamante du dit Bussi, Judith Crapois, et sa belle-[sœur] Crapois, avec deux de ses enfans qu'on arrêta en bas avec leur mère, à la chambre des enfans.

Ces vingt-cinq filles ou femmes furent donc mises dans une chambre en haut de l'hôpital. On l'avoit parée toute de neuf pour cet usage de quatorze lits tout neufs et des utencilles pour les repas. Elles étoient sous l'inspection d'une religieuse qu'on nommoit la sœur La Fayole, parisienne fort honnête et d'assez bon naturel. Elle y demeura seule jusqu'à ce que deux de nos captives se furent sauvées pendant qu'elle étoit à la messe, ce qui fit qu'on lui adjoignit la sœur Oléon de ..., d'une humeur fort opposée aux pauvres prisonnières, faisant tout le contraire de ce qui pouvoit leur être à quelque consolation, si bien qu'à fin que notre Jeanne ne put fortifier sa compagne ou se consoler ensemble, on l'a toujours faite coucher seule depuis la mort de sa compagne Fleurie, les ayant pour toujours séparées de sa chère Olimpe que l'on donna pour compagne à la jeune Gruas, qu'elle assista et consola pendant sa maladie. La fièvre tierce qui la tint environ quatre mois lui causa un étrange flux de ventre qui l'emmena. Sa chère compagne Olimpe la voyant hors d'espérance la consoloit de tout son pouvoir, prioit doucement pour elle pour n'être entendue des religieuses, lui lisoit des chapitres et des psaumes. [Elle] lui demanda un jour si elle n'étoit pas bien disposée à la mort, si elle ne regrettoit pas son père et sa mère, et ses frères, qu'elle lui avoit dit aimer beaucoup. Elle lui répondit qu'elle n'avoit pas de plus grand regret que de ne pouvoir pas voir un ministre pour se réconciller, et recevoir l'assurance du pardon du péché qu'elle avoit commis en promettant à Bellay de faire abjuration, ce qu'elle n'avoit pas pourtant, grâce à Dieu, exécuté; qu'après cela elle mourroit contente. Elle se reprochoit de n'avoir pas mieux employé sa jeunesse, ce qui lui causoit beaucoup de déplaisir et de larmes, se déplaisant de n'en pouvoir pas assez répandre. Que je suis malheureuse, disoit-elle, de ne pouvoir pas pleurer mes péchés! Elle la pria de lui dire souvent : *Tourne à mon tourment ta face, — voi ma peine et mon soucy — et tous mes péchés efface — qui sont cause de cecy;* de lui dire encore souvent la prière à la Sainte-Trinité : *O glorieux Créateur! o benin Rédempteur! o Éternel Consolateur!* Elle s'efforçoit de lui témoigner plus de force qu'elle n'en avoit en effet, afin de n'être pas emportée à la chambre des malades, et séparée pour jamais de ses chères sœurs. La bonne Olimpe cachoit ses infirmités aux religieuses. [Elle] la conseilla que si on l'emportoit elle devoit faire la sourde et la muette pour n'être point tentée, ce qu'elle fit. Enfin la œur Oléon l'emporta un soir au grand regret de toute la chambrée,

et l'après demain matin on l'enterra dans un pré au bord de l'eau (signe qu'elle n'avoit pas voulu succomber à la tentation), ce que les pauvres prisonnières virent de leur fenêtre et en rendirent grâces à Dieu. Elle avoit été arrêtée dans le mois d'aout, au lieu de Rossillon, et conduite à Bellay, où ayant appris qu'à Nantua il y avoit une prisonnière, fille d'appoticaire comme elle, qui étoit la sœur Olimpe, elle l'aimoit déjà sans l'avoir encore vue, et quand elle y fut arrivée, lui voua son amitié qui n'a fini que par la mort qui termina tous ses combats et couronna son heureuse persévérance.

Dans cette détention, chacune vaqua de son mieux à son salut, et parmi les occupations qu'on leur donnoit, elles ont toujours lu la Parole de Dieu et chanté les psaumes, jusques là que la sœur La Fayole en apprenoit quelques couplets par cœur. Elles y ont eu plusieurs conférences avec divers Ecclésiastiques, Prêtres, Abbés, Missionnaires, Capucins, Doctrinaires, Jésuites, etc. Toutes y ont fait leur devoir, mais de leur aveu, les sœurs Marie Cossard, Jeanne Lopin et Jeanne Faisses, y ont soutenu hautement et clairement l'intérêt de la vérité. L'on peut dire que Dieu a parlé par elles devant les adversaires de la vérité, comme il avoit eu la bonté de parler par elles devant les magistras subalternes et souverains, à la face d'un Parlement qui, dans des autres occasions, auroit fait trembler des hommes les plus assurés. Dieu avoit voulu mettre les trésors en des vaisseaux de terre, afin *que l'excellence de cette force ne fut pas des hommes ou des filles, mais de Dieu* (II *Cor.*, 4, 7). La modestie de notre Jeanne ne lui a pas permis de dire un mot à sa louange; mais sa chère Olimpe, qui l'a servie jusqu'à sa mort, nous a dit que parce que la plus part des prisonnières étoient volontiers près d'elle et lui demandoient ses sentiments, les Religieuses et les Ecclésiastiques la nommoient la conseillère, la ministre, etc.: et qu'un Ecclésiastique sortant un jour d'une conversation avec elle, dit aux Religieuses qu'il y avoit du plaisir de raisonner avec elle, et qu'elle parloit assez bien de la Religion.

De ces vingt-cinq prisonnières, il n'y en eut pas une qui n'y fut malade; il y en mourut quatre, et d'autres y prirent leur mort, comme celle dont nous parlons. Il est vray que depuis une maladie qu'elle avoit eu, il y a environ huit ans, elle n'a jamais été comme ci-devant. Mais elle fut attaquée dans sa détention, au mois d'août dernier, par une fièvre tierce qui dégénéra en fièvre chaude, et comme elle sa-

voit qu'on descendoit en bas les moribondes, les séparant de leurs chères compagnes, elle se donna tant de frayeur, craignant d'y être emportée, tentée et séduite, qu'elle en tomba dans une étrange rêverie qui la mît dans un état à ne connoître ni les autres, ni soi-même. Elle demura ainsi trois ou quatre jours, les jambes glacées et sans parler. Dieu voulut pourtant que les médecins ne jugèrent sa maladie mortelle, et ainsi on ne la descendit pas par bonheur. Elle rêvoit et se plaignoit à son Olimpe de ce qu'elle ne pouvoit pas verser des larmes. Et en touchant ses yeux, hélas, disoit elle, que je suis sèche de pleur et infirme! Je ne puis pas pleurer! Elle traîna cette maladie dans le mois de septembre, et ensuite elle eut trois accès de fièvre dans le carême au mois de février. On la saigna au dernier, mais on n'y prit pas d'autre soin, si bien que par ce moyen ou à cause de ses indispositions précédentes, ou plutôt par la Providence divine qui vouloit finir ses tourments avec sa vie, il se forma dans son corps une phthisie mêlée d'une hydropisie qui l'ont enfin conduite au tombeau. Elle disoit souvent que si Dieu lui faisoit la grâce de sortir de captivité et de revoir ses frères, apres cela elle mourroit contente. Le bon Dieu l'a exaucée en ses grandes compassions, et l'a heureusement menée entre les bras de son frère pour y bientôt finir sa languissante vie.

Car parce que ce Dieu confond les sages dans leurs ruses, et que *ses pensées ne sont pas nos pensées*, ses arrêts éternels s'opposant aux injustes arrêts des hommes mortels qui l'avoient condamnée à une prison perpétuelle, terminèrent cette perpétuité à treize mois et demy, car elle fut renfermée le lundi troisième mars 1687, et sortit le lundi de Pâques 19 avril 1688, que par la déclaration du roy, toutes les personnes détenues qui n'auroient pas fait abjuration furent libérées. Le dimanche de Pâques au soir on ordonna à toutes ces pauvres captives de faire leur paquet sans leur dire pourquoi, ce qui leur fit croire qu'on les alloit transporter à une nouvelle captivité, *comme à la Rapine de Valence ou à l'Amérique*, dont on les avoit souvent menacées et à quoi Dieu leur fit la grâce de se résoudre. Le lundi matin, le lieutenant de la Prévoté fut dans leur chambre et appela par leur nom l'une après l'autre celles qui n'avoient point abjuré; ce que voyant les huit autres chères sœurs qui avoient eu le malheur de le faire, mais dont elles s'étoient rétractées en plein Parlement, et qui n'avoient fait aucune fonction de l'autre Religion, versèrent un

torrent de larmes avec des cris amers, aussi bien que celles qui les délaissoient sans savoir encore où on les amenoit. Celles qui restèrent étoient les sœurs Caussard, Jeanne et Marie Lopin, Claudine et Anne Marnay, Marie Lamente, Marie Bellœil, Judit Crapois et sa belle mère avec ses deux enfans en bas âge.

Lorsque nos libérées furent dehors, elles trouvèrent deux chariots qui les attendoient, où elles virent des hommes et des femmes que l'on avoit sorti des couvents et des prisons de la ville et des environs, non pas sans y en laisser encore beaucoup d'autres; car dans la conciergerie resta Mme. Choubert ou Malet, sa femme et sa fille, François Bonnet (1), tous du Dauphiné, une Emery, Dame Boissclier de Gemeaux près Issurtille en Bourgogne, Philippe... du Dauphiné, s'étant auparavant sauvée des prisons avec un jeune homme.

Ceux qui étoient sur les chariots c'étoient Mr Portal de Saint Hypolite en Cévènes, comme le chef de cette heureuse bande qu'on sortoit de la citadelle de Dijon, frère à M. Portal, ministre de la Salle; le Sr Rouvière, cordonier d'Uzès (2); le Sr Armand; Mr Duplan du côté de Montauban; Mr André Duval du Dauphiné; Sr Espagnac le fils d'Allèz, dit Flamen; Perpetuel et Daniel Perpetuel, son cadet, des Cévènes. Avec ces huit hommes il y avoit deux demoiselles de la Corne, sœurs jumelles, l'une fille, l'autre veuve, de Dijon; Melle Givord, fille d'avocat; Melle Marcombe, fille et sœur du ministre de la Bresse, sœur par une intime amitié. Une autre Emery de Berry, Isabeau Rolland du Dauphiné, tirées des prisons de la dite ville; Melle. Anne Uchard, nièce à Mme Guichenon de ci dessous, Magdeleine... tirées du couvent du Bon Pasteur de Dijon où elles laissèrent encore trois autres captives. Avec ces 16 il y avoit quantité de personnes qui regardoient les unes par curiosité, les autres par compassion et par joye, qui surprirent agréablement nos onze qui sortoient de l'hôpital en leur criant : Prenez courage, on vous conduit à Genève, ce quelles avoient bien de la peine à se persuader, n'ayant rien sceu jusques là de l'ordre du roy qui leur donnoit la liberté, étant dans l'hôpital comme mortes au monde, ce que les religieuses leur reprochoient souvent pour leur donner du chagrin.

Ces onze estoient Melle Olimpe Filion et notre Jeanne, Sabourine,

(1) *En marge :* Morte à Yverdon en juillet 1689.
(2) *En marge :* Il est mort à Morges.

Sara Vieux, Esther Cheissier, Isabeau Olier, Marion Lombard, Marie Marcheval, Marie Guelie, Dame Jonquète et Dame jeune Trouchaud. Des autres il y en avoit les susdites quatre mortes, deux sauvées et huit ou neuf restantes.

A ces 27 libérées furent jointes en chemin faisant Mme Rigaud et Mme Guichenon de Bresse, tirées des prisons de Bourg en Bresse; Melle Anne Repen et Melle Guichard femme d'un avocat, tirées des couvents de Mâcon avec Thonète..... leur servante.

Ces trente deux fidelles confesseurs de la vérité repassant par où ils avoient été prisonniers, avant que d'être conduits à Dijon, furent visités, caressés et félicités de plusieurs honnêtes gens catholiques, de tout sexe et de tout âge, séculiers et ecclésiastiques, qui les louoient de leur persévérance et bénissoit Dieu d'avoir accompli sa vertu dans leurs infirmités, et leur firent de plus quelques petits présents. Enfin ils arrivèrent heureusement à Genève, le lundy soleil couchant 16 d'avril 1688, sous la conduite du dit sieur-lieutenant de la Prévoté, trois archers, le sieur Lavallée, maître des chariots de la messagerie et deux valets. C'est là que se séparant chacun suivit en son particulier le sort où la divine Providence l'appela.

Notre Jeanne et sa chère amie Olimpe se trouvant indisposées, y demeurèrent dix jours auprès de Françon Nodin, leur amie, réfugiée des premières, après lesquels elles partirent environ quinze sur un bateau pour Lausanne, où elles arrivèrent le lundi 26 avril sous la conduite de M^r^ le baron d'Aubais, réfugié, qui paya cordialement le bateau et leur dépense. Notre Jeanne y apprit la mort de son frère cadet et son filleul, et partit pour se rendre auprès de son frère aîné, le samedi 28 avril, où elle arriva le soir, après avoir demeuré environ deux ans sans le voir, et on peut bien juger que leur entrevue ne put être que tendre.

LETTRE

D'ÉLÉONORE DE WATTEVILLE AU MARÉCHAL DE RICHELIEU,

GOUVERNEUR DU LANGUEDOC.

1752

La lettre qui suit, dont nous avons la minute originale de la main de Paul Rabaut, fait grand honneur à la noble étrangère qui ne put visiter le midi de la France (septembre 1752) sans être émue des souffrances de nos pères,

et sans plaider leur cause auprès du vainqueur de Mahon, du courtisan bel esprit qui semblait étranger aux farouches passions d'un Foucault et d'un Bâville.

Un mémoire, attenant à la lettre ci-dessus, fournit quelques détails sur les faits particuliers qui les motivèrent. Au mois de septembre 1752, plusieurs habitants de Bédarieux, de Faugères et de Graissesac, coupables d'avoir assisté à des assemblées religieuses, furent arrêtés, sur la dénonciation d'un curé, et emprisonnés à Béziers, puis jugés, selon la cruelle jurisprudence alors en vigueur. Le jugement fut rendu le 12 novembre. Un officier de justice partit de Montpellier pour aller quérir les condamnés. « On les fit partir, le 15 du dit mois, à quatre heures du matin, sans les avoir prévenus. Il y eût un carosse préparé : On fit entrer dedans Étienne Galzi et la femme du dit Caldié et Raymond de Faugères. Jean Bonnafous et Caldié furent attachés derrière le carosse. Arrivés le 17 à Montpellier on y lut le jugement qui condamnoit les dits Jean Bonnafous, Étienne Galzi, Raymond de Faugères et Jean Caldié aux galères perpétuelles, et la femme de Caldié à la Tour de Constance pour toute sa vie, et les biens confisqués à la réserve d'un tiers. » L'arrondissement de Faugères et de Bédarieux eut à payer 400 livres d'amende et les frais; total : 666 livres.

C'est sous l'impression de ces faits locaux que fut écrite la lettre suivante, qui ne peint que trop fidèlement la situation générale des protestants français à cette époque. L'appel qu'elle contenait ne fut point entendu. La rigoureuse ordonnance du 16 février 1754 contre les assemblées religieuses semble avoir été la seule réponse du maréchal de Richelieu aux espérances qu'avait fait naître son arrivée dans le Languedoc. Tristes temps que ceux où la frivolité des mœurs s'unit à l'intolérance ! Il ne fallut pas moins que l'échafaud de Calas, dressé dix ans plus tard, pour faire naître de l'excès du mal une amélioration durable :

Monseigneur,

Si je connoissois moins votre vaste génie et la politesse naturelle aux François, et plus encore aux personnes de votre mérite et de votre rang, je n'aurois osé entreprendre de vous écrire sur une telle matière.

Le portrait qu'on m'avoit fait de la province de Languedoc me faisoit espérer d'y voyager avec agrément; mais, en vérité, je n'y puis plus tenir. Le cœur me saigne, je ne puis plus être spectatrice de tant de scènes tragiques qui se succèdent presque toujours sans interruption. Je me hâte de quitter un païs où l'on a dépouillé l'humanité; mais avant cela j'ai cru que je devois informer Votre Grandeur des violences qu'on exerce, apparemment à son insçu et contre les intentions du roy, car il n'est pas à présumer qu'un prince à qui sa bonté a procuré le glorieux titre de Bien-Aimé, autorise les cruautés hor-

ribles qu'on fait éprouver à ses sujets huguenots, uniquement pour cause de religion. Je ne puis croire non plus que les ordres en vertu desquels ces pauvres gens sont maltraités émanent de l'illustre maréchal à qui j'ai l'honneur d'écrire. Le soupçonner seulement ce seroit lui faire outrage.

Je passai par Béziers vers le milieu du mois de septembre dernier, et un jour que je me promenois hors de la ville, je vis arriver une douzaine de prisonniers. Soit curiosité, soit commisération, je m'informai d'un homme de bonne mine qui suivoit ce lugubre cortége quels étoient les crimes qu'avoient commis ces vieillards, ces femmes, ces jeunes filles. Cet inconnu ne me répondit que par monosillabes. Je me doutai bien que la religion avoit quelque part dans cette capture, et que celui que j'interrogeois, ne me connoissant point, n'osoit point s'expliquer. C'est pourquoi je le rassurai en lui apprenant que j'étois étrangère et huguenote. Il me demanda mon auberge, je la lui indiquai; il y vint et, après les premiers compliments, il me dit : « Madame, je satisfairoi votre curiosité avec d'autant plus de plaisir qu'étant protestante vous prendrez sans doute part à notre désolante situation. Les personnes que vous avez vu conduire en prison sont de Bédarrieu, de Faugères et de Graissesac, à cinq ou six lieues d'ici. Ils ont été arrêtés dans leurs maisons par des cavaliers de la maréchaussée sur la dénonciation de quelques garnements reconnus pour être des gens de sac et de corde indignes de toute créance. Ces scélérats font de longues listes des gens qu'ils prétendent avoir assisté à nos assemblées religieuses, quoiqu'ils n'en ayent aucune certitude, et sur leurs rapports M. l'intendant, qui a une entière confiance en eux, décrète et fait emprisonner les dénoncés sans autre formalité. Il seroit difficile d'exprimer jusqu'à quel point de pareils procédés répandent la terreur dans les esprits. Les protestants de nos cantons ne se croyent point en seureté chez eux. Aussi y en a-t-il un grand nombre qui ont abandonné leurs maisons, et la plupart de ceux qui restent couchent la nuit à la campagne pour n'être point surpris par les cavaliers de la maréchaussée. Tout cela ne peut qu'être infiniment préjudiciable à l'agriculture, au commerce, et particulièrement à la manufacture royale établie à Bédarrieux. »

Voilà, Monseigneur, le discours que me tint cet inconnu. Il me dit bien d'autres choses qui sûrement ne font pas l'éloge de M. l'intendant; mais il seroit assez inutile de vous les rapporter. Il ajouta

que le bruit couroit qu'on avoit arrêté un plus grand nombre de personnes du côté de Castres, mais qu'il n'en avoit pas une entière certitude.

De Béziers j'allay à Montpélier. J'apris dans cette ville qu'on y avoit exécuté depuis peu un ministre dont la fermeté a produit des effets bien différens (1). Les catholiques raisonnables en ont rougi, les ecclésiastiques en ont grincé des dents, et les protestans se sont renfermés dans leurs principes, paroissant plus zélés pour leur religion.

Arrivée à Nîmes, on ne m'y a pas annoncé des nouvelles plus réjouissantes. Ce ne sont que recherches contre un ministre nommé Rabaut, à qui tous les honnêtes gens rendent cependant de bons témoignages, et détachemens sans cesse en campagne pour surprendre des assemblées qui n'existent point. Surtout j'ai été saisie d'horreur en apprenant que le 6e du courant le détachement de Sauve ayant rencontré trois hommes sur son chemin, qui prirent la fuite à son approche, l'officier leur fit tirer dessus avec tant de succès que l'un fut tué sur le champ, l'autre mourut une demy heure après, et le troisième, blessé légèrement, fut conduit dans les prisons du dit Sauve.

Les protestans qui m'ont apris ces divers faits, en paroissent plus affligés que surpris. On nous a livrés, disent-ils, à la discrétion d'un clergé barbare qui se délecte à voir répandre notre sang, et il ne manque pas d'officiers animés du même esprit. [Il est trois hommes dans la province qui suffisent seuls pour y mettre le feu, l'un à Montpélier, l'autre à Alais, et le troisième à Nîmes (2).] Croyez-vous, m'a-t-on dit, que celui qui a commandé ces deux monstres, soit puni? C'est une justice que nous n'attendons pas. On n'en observe aucune à notre égard. Tout est permis contre les huguenots.

En vérité, Monseigneur, je rougis pour la nation françoise. Où est donc cette politesse, cette affabilité, cette humanité dont elle se pique? Les étrangers en sont les objets, je le sais, j'en ai fait l'expérience. Mais en traitant les étrangers comme s'ils étoient citoyens, faut-il que ceux-ci soient traités non-seulement comme étrangers, mais comme des ennemis dont on a juré la perte?

(1) Allusion au martyre de François Bénezet, exécuté le 27 mars 1752.
(2) Les lignes entre crochet, que l'on rétablit ici, sont raturées dans le manuscrit, et désignent trop clairement l'intendant de Saint-Priest à Montpellier, le comte de Moncan, commandant à Alais, et le subdélégué de Ladevèze à Nîmes.

Si je voulois parler politique, que de choses n'aurois-je pas à dire! Mais ceste matière n'est point du ressort des femmes. D'ailleurs ma lettre n'est déjà que trop longue; j'espère que Votre Grandeur ne la prendra pas en mauvaise part. Je lui écris d'autant plus volontiers que les huguenots ont en elle une confiance qui va extrêmement loin. Ils attendent son arrivée avec impatience, ne doutant pas qu'alors leur sort ne s'adoucisse.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

La très-humble et très-obéissante servante,

ÉLÉONORE DE WATTEVILLE.

MÉLANGES

UNE ORDONNANCE CALVINISTE SUR LES NOMS DE BAPTÊME.

(22 novembre 1546.)

M. Eugène Ritter, professeur à l'Université de Genève, a publié, il y a deux ans, dans une revue scientifique (1), un remarquable travail sur les *Noms de famille*, qui ne rentre pas précisément dans le cercle d'études du *Bulletin*. Nous ne pouvons donc en parler ici, bien que l'auteur ait déployé dans ces délicates et difficiles recherches philologiques un talent de premier ordre, fort apprécié des spécialistes. Mais à ce savant mémoire il a joint un *Appendice* fort curieux qui est de la compétence de notre recueil, car il s'agit d'une *Ordonnance calviniste sur les noms de baptême*.

On ne peut échapper à un premier sentiment de surprise en voyant Calvin réclamer du Conseil un arrêté semblable : cette démarche semble peu digne d'un si grand génie. Mais en y regardant de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette réglementation à propos des noms de baptême rentrait bien mieux, que ses lois somptuaires, dans le cadre de son œuvre réformatrice. Il y avait, par exemple, à quelques lieues de Genève, au monastère de Saint-Claude, dans

(1) *Recueil de travaux originaux ou traduits relatifs à la philologie et à l'hist. littéraire*, 5e fascicule, 1875, librairie A. Franck, Paris, p. 53-76.

le Jura, une statue de ce saint, une « idole », qui était depuis des siècles en grande vénération, parce que le prénom de Claude passait pour présager aux enfants une longue vie. Tels autres noms de prétendus saints étaient censés préserver de telle maladie, éloigner tel fléau. On comprend que pour « annihiler telle idolâtrie » bien des moyens aient été mis en œuvre qu'on réprouverait aujourd'hui. Quand les « remontrances » du Consistoire ne suffisaient point, le bras séculier venait en aide au vénérable corps. Mais on comprend aussi que la population genevoise ait opposé à ces nouveaux règlements une vive résistance. Les parents ou les parrains et marraines qui, au moment du baptême, entendaient le ministre officiant imposer à leur enfant le nom d'Abraham, ou tel autre nom biblique, au lieu de celui qu'ils avaient choisi, ne se gênaient pas pour exprimer hautement leur dépit, et des scènes tragi-comiques s'en suivaient qui, plus d'une fois, se terminaient ailleurs que dans les temples. Les récalcitrants, après comparution en consistoire, étaient renvoyés « à Messieurs », c'est-à-dire à l'autorité civile qui leur faisait entendre raison en les envoyant méditer dans la solitude des prisons, au pain et à l'eau, sur les inconvénients de résister aux ministres.

Le premier conflit de ce genre éclata dans le temple de Saint-Gervais, au mois d'août 1546, à propos du nom de Claude que « maître Ameyd, barbier », voulait donner à son fils. Le Conseil donna raison aux ministres. Calvin obtint même de lui un arrêté (séance du 30 août) qui pourtant ne fut jamais suivi à la lettre, ni même pris au sérieux : que les parents « ne mettent point de noms, sinon de l'Écriture. »

Le lundi 8 novembre 1546, nouveau tumulte dans le même temple de Saint-Gervais, « entre le ministre et autres gens, à cause que l'on vouloit imposer nom à un enfant Aimé ou Martin, et le ministre a démenti. » Cette fois, ce fut au ministre que le Conseil fit « bonnes remonstrances » ; mais il fut décidé de « faire édits ».

Calvin fut donc chargé (15 novembre 1546) de « faire un rôle des noms qui ne sont de mettre et qu'il le publie au peuple. » Et huit jours plus tard, le 22 novembre, le Conseil formula son ordonnance :

« Des noms que l'on ne doit imposer aux enfants que l'on porte au baptême. Pour éviter toutes superstitions et idolâtries, les dits noms ont été lus, et ordonné d'en bailler à tous dizeniers (*juges de paix*)

un double, pour en avertir les ménagiers (*particuliers*) un chacun rière son quartier. »

Un de ces doubles est conservé aux archives de Genève (portefeuille n° 1384). En voici le texte (1) :

« S'ensuivent les noms qui semblent n'être point convenables pour imposer au baptême :

» Premièrement, les noms des idoles qui ont régné au pays (*c'est-à-dire les noms des saints*), parce qu'il y pourroit encore avoir de la superstition, et aussi que c'est un mémorial de l'idolâtrie, de laquelle il a plu à Dieu de délivrer le pays par sa grâce : comme Claude, Mama et autres semblables dont Messieurs se pourront aviser, comme les noms qu'on appelle des *trois rois*, tant parce que c'est un abus que aussi il y a de fausse confiance.

» Item, les noms d'offices, parce qu'ils n'appartiennent sinon à ceux auxquels la charge en était commise, et y sont appelés de Dieu : comme Baptiste, Ange, Évangéliste.

» Item, les noms appartenant à Dieu seul ou à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme Dieu le Fils, Esprit, Emmanuel, Sauveur, Jésus.

» Item, les noms ineptes, où il y a quelque absurdité dont on se peut moquer, comme Toussaint, Croix, Dimanche, Pyphaine, Sépulcre, Noël, Pasques, Pentecoste. Chrestien, parce qu'il est commun à tous.

» Item, les doubles noms et autres qui sonnent mal, comme Gonin, Mermet, Sermet, Allemand.

» Item, les noms corrompus, comme Tyvan, Tevenot au lieu d'Estienne, Monnet au lieu de Simon. »

Il faut lire dans le mémoire de M. Ritter les débats incessants que cette ordonnance suscita dans la petite république jusqu'au moment où le parti des *Libertins* fut écrasé. Il y a là seize à dix-sept pages remplies d'extraits de registres, soit du Consistoire, soit du Conseil, qni sont d'une lecture fort instructive pour l'histoire du régime calviniste à Genève. Le Conseil ne donnait par toujours raison aux ministres.

Quoi qu'il en soit, au XVII[e] siècle, ces noms défendus de *Claude*, de *Gaspard*, *Balthasar*, etc., rentrèrent sans bruit dans l'usage ; on les retrouve dans les registres de baptême tenus par le membres du clergé genevois. C'est par d'autres procédés, d'autres principes, plus

(1) Il a été publié par MM. Reuss et Cunitz, *Calvini opera*, X, 21.

religieux et plus élevés que l'œuvre de Calvin s'est maintenue et se maintient encore dans ses grands côtés.

Ces conflits, qui avaient pris naissance à Genève, trouvèrent naturellement un écho plus ou moins complaisant dans les décisions des synodes nationaux des Églises réformées de France, par exemple, dans celui d'Orléans, avril 1562, 21e article; dans celui de Nîmes, mai 1572, art. 3e; dans celui de Figeac, août 1579, art. 4e; dans celui de Montauban, juin 1594.

Enfin, dans sa dernière forme, notre discipline porte au chapitre XI, § 13 :

« Touchant les noms qui seront imposés aux enfants, les ministres rejetteront autant qu'il leur sera possible et expédieront ceux qui restent de l'ancien paganisme; et pareillement n'imposeront aux dits enfants les noms attribués à Dieu sur l'Écriture, comme Émmanuel et autres; ni aussi les noms d'office, comme Baptiste, Apôtre, Ange. Et au reste admonesteront les pères et parrains de prendre les noms approuvés en l'Écriture sainte, autant qu'il leur sera possible. Que s'ils ont affection à quelque autre, on les pourra recevoir, les susdits exceptés, et ceux qui signifient quelque chose d'indécent. »

Aujourd'hui, heureusement, nous n'avons plus à nous préoccuper de semblables misères. Depuis 1792, les registres des naissances sont entre les mains des officiers de l'état civil, et les pasteurs, au moment d'administrer le baptême, n'ont qu'à réciter les noms portés sur le billet officiel. Toutes les difficultés ont disparu. Mais nous devons remercier M. Ritter de nous avoir donné le récit détaillé et authentique des longues luttes qui, au XVIe siècle, ont si profondément agité la cité de Calvin.

Aussi bien, et c'est un nouveau titre à notre reconnaissance, il a élucidé un passage jusqu'ici assez obscur des *Essais* de Montaigne.

« Item, a écrit le célèbre sceptique (liv. I, ch. XLVI), dira pas la postérité que nostre reformation d'aujourd'huy ait esté delicate et exacte, de n'avoir pas seulement combattu les erreurs et les vices, et rempli le monde de dévotion, d'humilité, d'obéissance, de paix et de toute espèce de vertu, mais d'avoir poussé jusque à combattre ces anciens noms de nos baptesmes, Charles, Loys, François, pour peupler le monde de Mathusalem, Ézechiel, Malachie, beaucoup mieux sentans de la foy. »

On saura maintenant ce qu'a voulu dire Montaigne par ces ironiques

paroles; mais on saura aussi qu'il ne s'est point piqué d'une exactitude scrupuleuse. L'ordonnance calviniste à laquelle il fait une rapide allusion a réellement été portée par le Conseil de Genève; mais on ne voit pas dans la liste donnée par Calvin les noms de Charles, Louis, François, que l'auteur des *Essais* indique à tort comme ayant porté ombrage aux réformateurs. Ces prénoms ne soulevaient aucune opposition, et on les rencontre à plus d'une reprise dans les registres de baptême, pendant le cours des luttes que M. Ritter nous a si fidèlement racontées. CHARLES DARDIER.

NÉCROLOGIE

A. THIERS

Ce n'est pas sans tristesse que l'on voit disparaître l'un après l'autre, les grands historiens qui furent la gloire de notre temps, et qui ne sont pas remplacés : les deux Thierry, de Barante, Michelet, Guizot, Adolphe Thiers. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler ce que fut l'orateur, l'homme d'État, le patriote, auquel Paris décernait hier des funérailles dignes par leur splendeur toute civique du deuil de la France et du monde entier. Dans cette élite d'éminents historiens qui se sont consacrés, avec des méthodes et des génies différents, à faire revivre le passé, M. Thiers occupe une place à part par l'universalité de son esprit sachant tout comprendre, tout expliquer avec un art supérieur. L'intelligence est à ses yeux la qualité maîtresse pour écrire l'histoire. Il a déployé cette faculté au plus haut degré dans les deux ouvrages qui lui ont donné une popularité sans égale. L'*Histoire de la Révolution française*, sans être le dernier mot de la mémorable époque dont M. Mignet nous a donné dans son beau Précis l'éloquent résumé, vivra autant que les événements dont elle offre le saisissant tableau. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, chef-d'œuvre de l'écrivain mûri par l'expérience et la réflexion, étonne par l'immensité des recherches, la fécondité des vues, et la sagacité des jugements toujours fondés sur la connaissance des hommes et l'étude attentive des documents originaux. Diplomatie, finances, politique, administration, guerres, se déroulent sans effort dans les larges expositions où l'auteur répand à flots la lumière et la vie. S'il semble trop concéder parfois à l'homme incomparable, au mortel prodigieux et funeste, dont il retrace la destinée, l'admiration de la gloire ne coûte rien au culte de la liberté, sa constante passion. L'historien national devait trouver dans les malheurs de la patrie qu'il avait su prévoir, et qu'il dut, hélas! réparer, une grandeur nouvelle, que ne saurait obscurcir l'ingratitude des partis. Le grand patriote ravi, le 3 septembre dernier, dans sa quatre-vingtième année, à la reconnaissance du pays, à l'admiration du monde, a pu en appeler sans crainte au jugement de la postérité qui a devancé pour lui l'heure suprême. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

A NOS AMIS

Nous écrivions au mois d'octobre 1876 :

« Nous constatons avec regret une diminution dans le nombre des Églises qui ont bien voulu se souvenir de notre œuvre historique dans les libéralités inspirées par la dernière fête de la Réformation. »

Nous pourrions, cette année encore, tenir le même langage : le chiffre des Églises donatrices, qui était de soixante-douze en 1874, de cinquante-deux en 1875, n'a pas dépassé cinquante-cinq en 1876.

Ce sont les suivantes :

Aiguesvives, Anduze, Aulas, Bâle, Bédarieux, Boulogne-sur-mer, Bourran, Caen, Castres, Caussade, Caveirac, Cette, Cherbourg, Durfort, Fontainebleau (Église libre), Grand-Gallargues, Jonzac, la Calmette, le Havre, Lunel, Lusignan, Lyon, Maubeuge, Mauguio, Mauvesin, Mazamet, Montmeyran, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Nîmes, Niort, Paris (Oratoire, Saint-André, Étoile, asile Lambretchts), Périgueux, Quiévy, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Ambroix, Saint-Étienne, Saint-Jean du Gard, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Laurent du Cros, Saint-Maixent, Saint-Pétersbourg, Saulzair, Strasbourg, Toulaud, Troyes, Valence, Vernoux.

Notre vive gratitude est acquise aux Églises, petites ou grandes, qui nous ont généreusement transmis le don de leur richesse ou de leur pauvreté. Que leur nombre se multiplie, que le budget de l'œuvre historique prenne place à côté de celui de la foi dans les libéralités des fidèles, et la Société de l'*Histoire du Protestantisme français*, affranchie de pénibles nécessités, accomplira dignement sa mission.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877